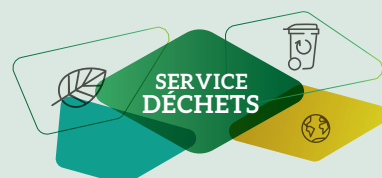


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2022



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi	3
1.1.1	Présentation du périmètre	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	La prévention des déchets.....	7
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	7
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2021	7
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	8
1.3	La collecte des déchets : organisation	11
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	11
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte.....	11
1.3.3	Fréquence de collecte.....	11
1.3.4	Focus sur les déchèteries.....	12
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte.....	14
1.4	La collecte des déchets : bilan	15
1.5	Traitement des déchets : organisation	19
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes.....	19
1.5.2	Nature des traitements.....	23
1.6	Le traitement des déchets : bilan	26
1.6.1	Capacité et tonnages traités	26
1.6.2	Refus de tri.....	27
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	28
1.7.1	Indicateur kilométrique.....	28
1.7.2	Bilan gaz à effet de serre 2022 – compétence déchets	28
1.8	La concertation et la gouvernance	30
1.8.1	Supports d'information	30
1.8.2	Supports de sensibilisation au tri des emballages	30
1.8.3	Mon portail déchets : un outil pour suivre sa production de déchets et sa facturation.....	31
1.8.4	Animations et sensibilisation	32
2	Les indicateurs économique et financiers.....	32
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	32
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets.....	32
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	33
2.2	Budget, coût du service et financement	36
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	36
2.2.2	Le coût aidé du service public	38
2.2.3	Le financement du service public	38

2.3	Structure des coûts.....	42
2.3.1	La nature des charges	42
2.3.2	La nature des produits.....	43
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	44
2.4	Coût des différents flux de déchets	45
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	45
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	46
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique.....	48
	Liste des annexes	49
	Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets .	50
	Annexe n°2 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	56
	Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	57

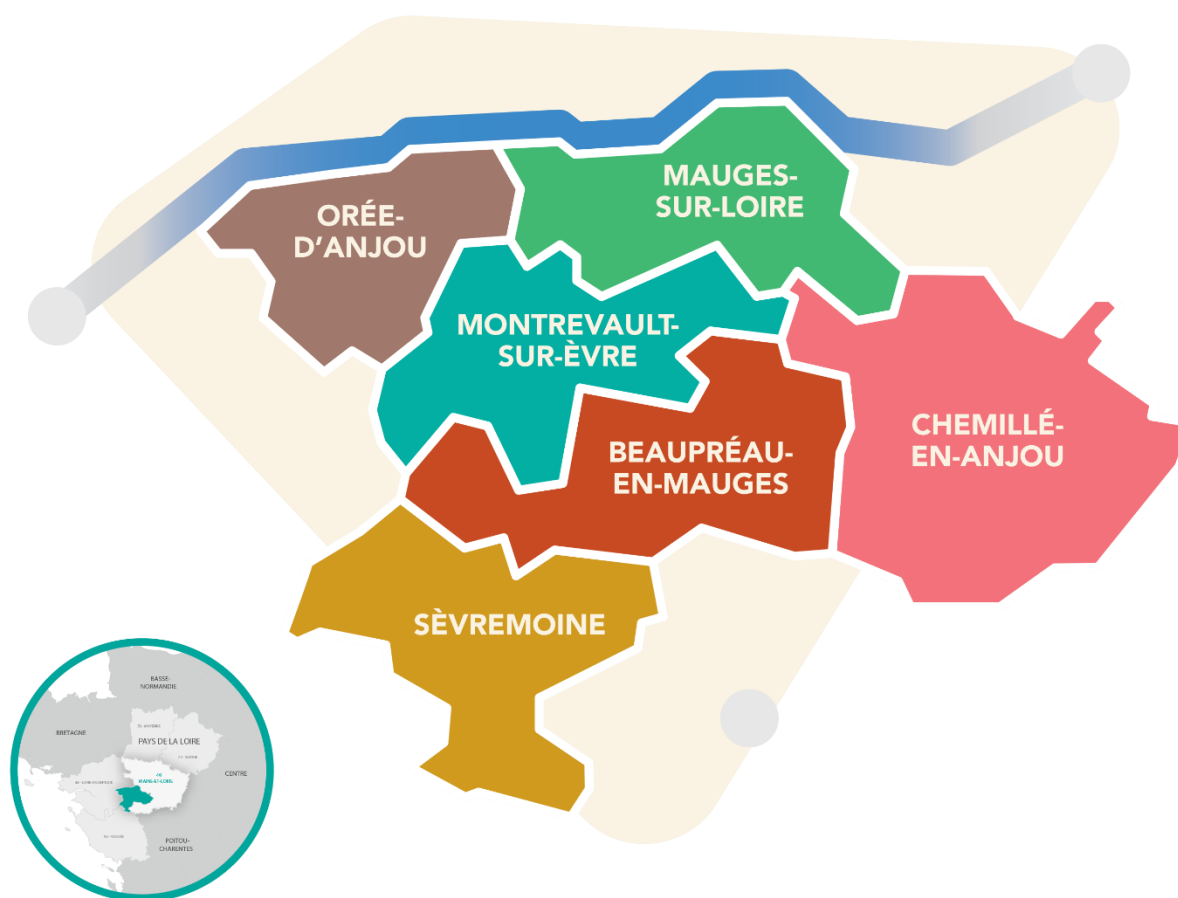
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2022 (population légale 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022) de Mauges Communauté est composée de 119 430 habitants (référence population municipale – données INSEE).

Le service est réalisé pour 51 257 ménages et 2 524 producteurs de déchets assimilés (bâtiments publics, associations, entreprises, ...) – données issues du logiciel de gestion de la redevance incitative.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

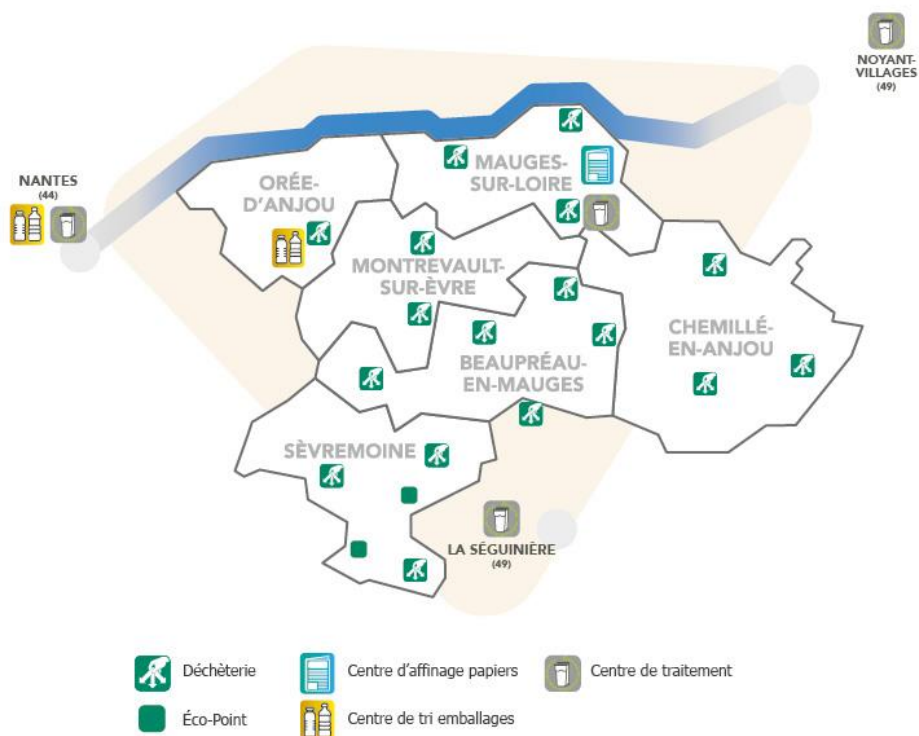
LA COLLECTE



Version du 17 juillet 2019

Le traitement des déchets est présenté sur la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

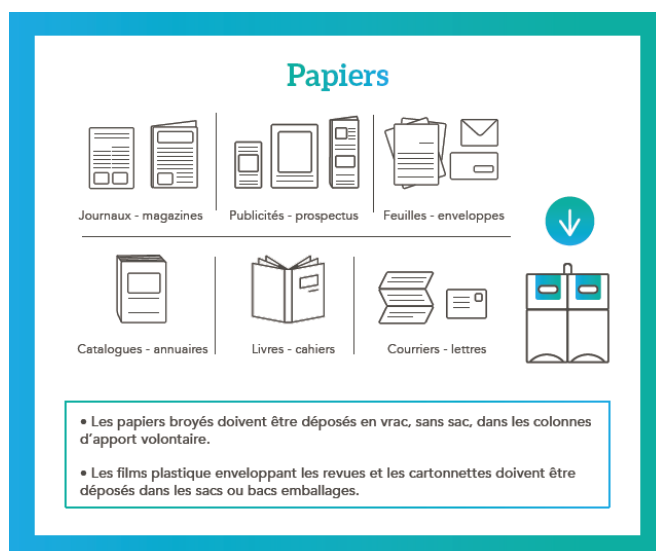
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en charge. Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

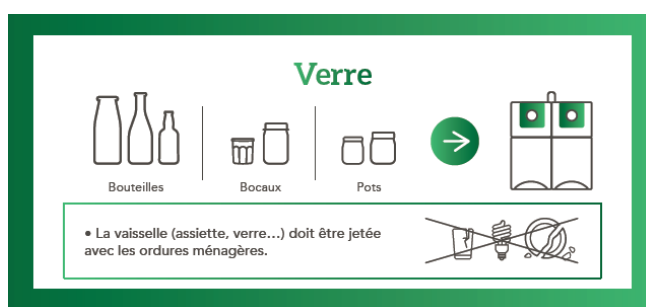
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

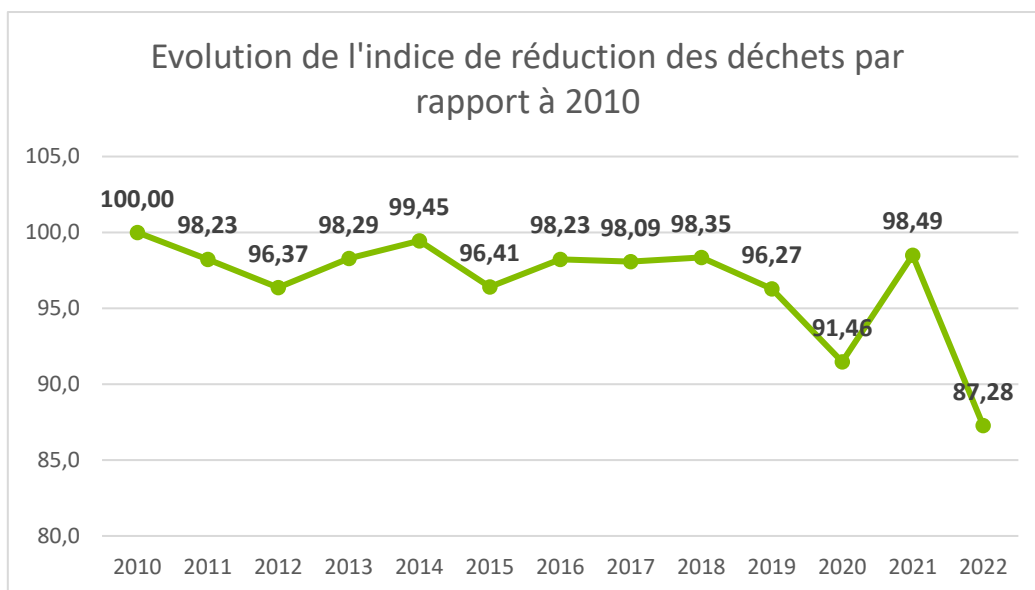


1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

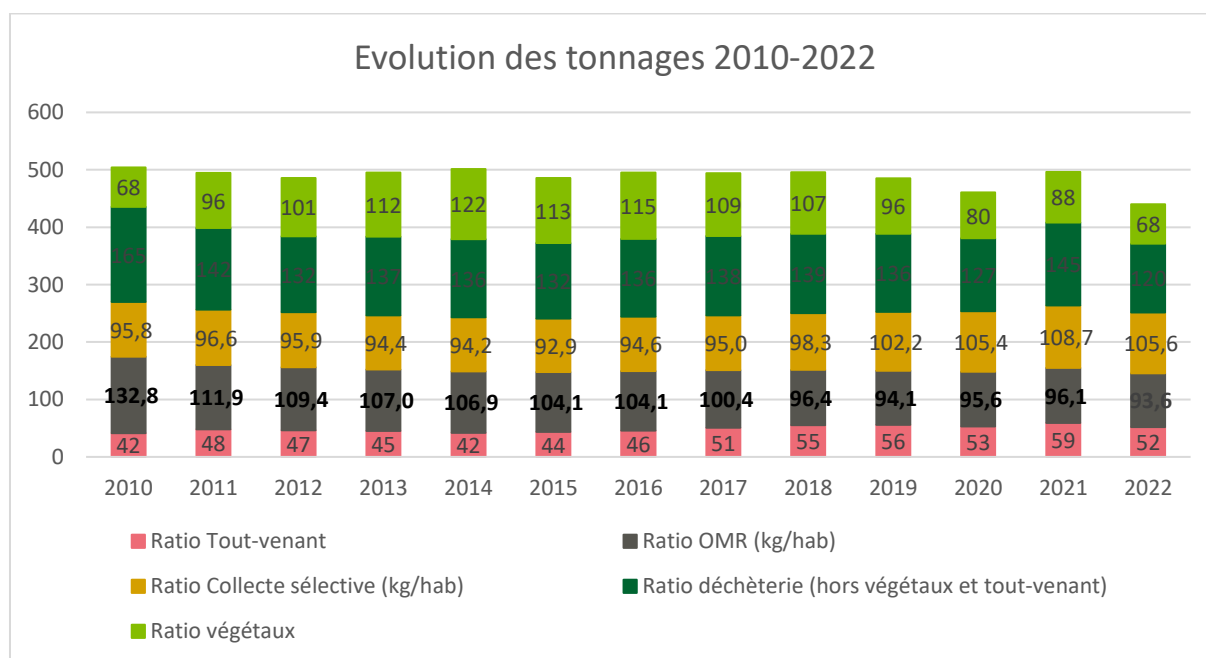
Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab.).



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, fixe comme objectif de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué de 12,7% entre 2010 et 2022.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2021



Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 12 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité progresse vers l'objectif d'une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

Les tendances :

- Les ordures ménagères résiduelles opèrent une baisse quasi constante depuis 2010. Les effets conjugués, dès 2011, de la redevance incitative avec passage de la collecte en porte à porte tous les quinze jours associés à des actions de prévention telles que la mise à disposition de composteurs, ou l'extension des consignes de tri en 2017, sont autant de facteurs de réduction de ce flux ;
- La collecte sélective (emballages, verre et papier) stagne voir baisse de 2010 à 2015, puis remonte significativement à partir de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017. En 2022, elle amorçe de nouveau une baisse due à une chute de la collecte du papier. Les flux emballages continue quant à lui sa progression ;
- Le flux des végétaux accueilli en déchèteries augmente significativement à partir de 2011, date d'interdiction préfectorale du brûlage des déchets verts. Le pic est atteint en 2014 avec 122 kg/habitant puis dès 2014, opère une baisse constante. S'il devient, pendant 7 ans (de 2013 à 2019) le tonnage le plus important collecté par la collectivité, il reprend sa place de second depuis peu. Les actions de prévention et d'accompagnement semblent efficaces ; l'été caniculaire de 2022 a aussi participé à cette baisse. En 2022, pour la première fois depuis 12 ans, le ratio par habitant est identique à celui de 2010 ;
- Le flux tout-venant est à regarder de près car il est le seul encore enfoui sans pré-traitement. Or, il augmente significativement sur la décennie. Un des facteurs d'augmentation est à imputer à la restriction des consignes de tri des gravats ; en 2022 il opère une baisse le ramenant au niveau de l'année 2017 ;
- Les flux apportés en déchèteries, hors végétaux et hors tout-venant, restent finalement assez stables avec une augmentation en 2021. En 2022, la somme de ces flux baisse significativement. La ration par habitant de 120 kg/habitant n'a jamais été aussi faible. La baisse significative des flux collectés en déchèterie peut être imputée au déploiement de la redevance incitative mise en application à compter de mai 2022.

Les fondations sont en place pour permettre la baisse continue des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) au cours des prochaines années. L'ensemble du processus est décrit dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2025.

Des éléments d'analyses complémentaires sont présentés au paragraphe « 1.4 Collecte des déchets, bilans ».

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Le plan d'action économie circulaire continue sa trajectoire

L'année 2022 est marquée par la reconnaissance du territoire obtenant la première étoile du Label Economie Circulaire.

L'évènement « Mode in Mauges », édition 4 de « Changer d'ère », tourné vers la thématique de l'économie circulaire dans la filière textile s'est déroulé les 17 et 18 juin 2022 en partenariat avec l'Ecocyclerie des Mauges. Une centaine de scolaires a été accueilli, une vingtaine d'acteurs économiques et environ 600 personnes ont participé aux ateliers, animations et défilé de mode. Cet évènement a notamment permis de réunir les acteurs économiques autour d'un objectif commun pour la construction d'une filière textile durable et circulaire.

Une réflexion a été engagée sur la filière BTP (action 15 du plan Economie circulaire) afin d'étudier la valorisation de matériaux issus de la déconstruction de bâtiments en Zone d'Activité. Cette réflexion a permis l'acculturation des différents services de Mauges Communauté (développement économique,

stratégie écologique, ingénierie technique) sur cette thématique et d'engager la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération sur la question.

1.2.3.2 Le plan local de prévention des déchets 2021-2026 se met en œuvre

> Validation du plan local de prévention des déchets

Après la concertation avec les élus et la consultation des partenaires en 2021, la consultation du public a eu lieu en février- mars 2022. Elle a été réalisée via le site Internet de Mauges Communauté. Les habitants avaient à disposition le diagnostic de territoire et projet de PLPDMA.

Ils pouvaient se prononcer sur 25 des 27 actions. S'ils l'appréciaient ou la dépréciaient, et pouvaient la commenter. Cette consultation a recueilli 723 votes, 53 commentaires réalisés par 39 personnes sur le site internet et 14 sur les publications Facebook. Les avis émis ont été pris en compte mais n'ont pas entraîné de changements conséquents dans la constitution du PLPDMA.

Les élus ont validé officiellement le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) lors du Conseil Communautaire du 22 mars 2022.

> Accueil de nouvelles collaboratrices

La validation de ce plan permet de déployer des moyens humains pour sensibiliser les usagers. Ainsi, le service a accueilli en septembre et octobre 2022 deux animatrices missionnées sur les animations scolaires, animations grand public, le compostage et le déploiement d'actions de sensibilisations en déchèteries.

> Etude de Valor3e sur les pratiques des habitants des Mauges pour gérer les biodéchets

Une étude réalisée par Valor3e sur les pratiques liées à la gestion des biodéchets des habitants a permis de constater que « seulement » 15 % des foyers n'avaient pas, en juin 2022, de solution de tri et valorisation des biodéchets.

> Les partenariats continuent

Le partenariat avec les associations de broyage continue. Deux réunions de concertations sont organisées en mars et octobre 2022. Une opération de démonstration de broyage en déchèterie est organisée en mars 2022. Elle a mobilisé 7 associations. 12 demi-journées de broyage ont été proposées aux habitants.

En moyenne, 30 personnes par démonstration sont venues déposer leurs végétaux et ont pu discuter avec les associations et le CPIE Loire Anjou. 50% des déposants ont reçu un flyer, 1 usager par démonstration est reparti avec du broyat. Le reste du broyat a été récupéré par les associations. En concertation avec les associations les démonstrations de broyage 2023 seront organisées en dehors des déchèteries.

> Déploiement d'actions dédiées aux professionnels

Des actions dédiées aux professionnels ont commencé à se structurer au sein de l'équipe collecte et recyclage des déchets. L'équipe s'approprie les enjeux dédiés aux déchets assimilés des professionnels et notamment l'enjeu généralisation du tri à la source des biodéchets lié à la loi AGECL du 10 février 2020.

Un groupe de travail transversale piloté par le service prévention et gestion des déchets débute fin 2022, l'objectif est d'éditer en 2023 un document d'information dédié aux professionnels pour les aiguiller dans la prévention et la gestion en local de leurs déchets qu'ils soient assimilés ou non.

> Outils de communication

Coté communication, 6 vidéos sont mises en ligne sur la thématique de la valorisation des végétaux in situ. 2 tutos réalisés avec le partenariat d'Horizon Bocage et 4 témoignages d'habitants n'utilisant pas ou plus la déchèterie.

> L'action éco Évènement s'enrichie

Le service continue d'explorer le thème des éco-événements. Mauges Communauté adhère à l'Association RESEAU ECO EVENEMENT (REEVE) en 2022, anime une réunion en interne, commence à tester le prêt de supports de tri pour les événements.



Supports de tri mis à disposition pour un évènement

> Mise en place du premier appel à projet transversal sur la transition écologique

En collaboration avec les services développement économique et stratégie écologique et animation territoriale le service a construit un appel à projet transition écologique. Il est proposé aux associations, établissements scolaires et aux chambres consulaires entre avril et juin 2022. 54 dossiers ont été déposés. Un jury composé de 6 élus représentant les 3 commissions concernées et les 6 communes de Mauges Communauté s'est réuni à 3 reprises pour attribuer les soutiens. L'enveloppe initiale de 200 000 € a été abondée de 200 000 € pour permettre de soutenir un plus grand nombre de dossiers.

In fine, 34 dossiers ont été soutenus. Les lauréats ont été désignés début 2023.

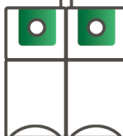
Ces projets sont dédiés à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique : mobilité, économie circulaire, sensibilisation à la réduction des déchets, ...

Des extraits de la revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets sont présentés en annexe n°1.

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier 	Verre 	Déchèterie 	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	259**	314**	17 déchèteries et 2 éco-points	13
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 468	1 pour 403	1 pour 6 000	1 pour 33
Tonnage collecté	2 159 t*	5 865 t	28 728 t	100.7 t

* Ce tonnage inclus les collectes des papiers dans les écoles – 70 tonnes

** Comprenant les contenants sur sites privés

Les 13 colonnes ordures ménagères sont mises à disposition de 421 foyers et assimilés.

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	127 202	82 895	44 307*
Tonnage annuel	11 174 t	3 003 t	1 590 t
Distance parcourue	342 167 km**		

* Ce chiffre est la différence entre la population desservie en bacs d'ordures ménagères et en bacs jaunes

** les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

En 2020, les élus valident l'évolution de la collecte en porte à porte à la suite de l'attribution d'un nouveau marché de collecte prenant effet au 3 mai 2021.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

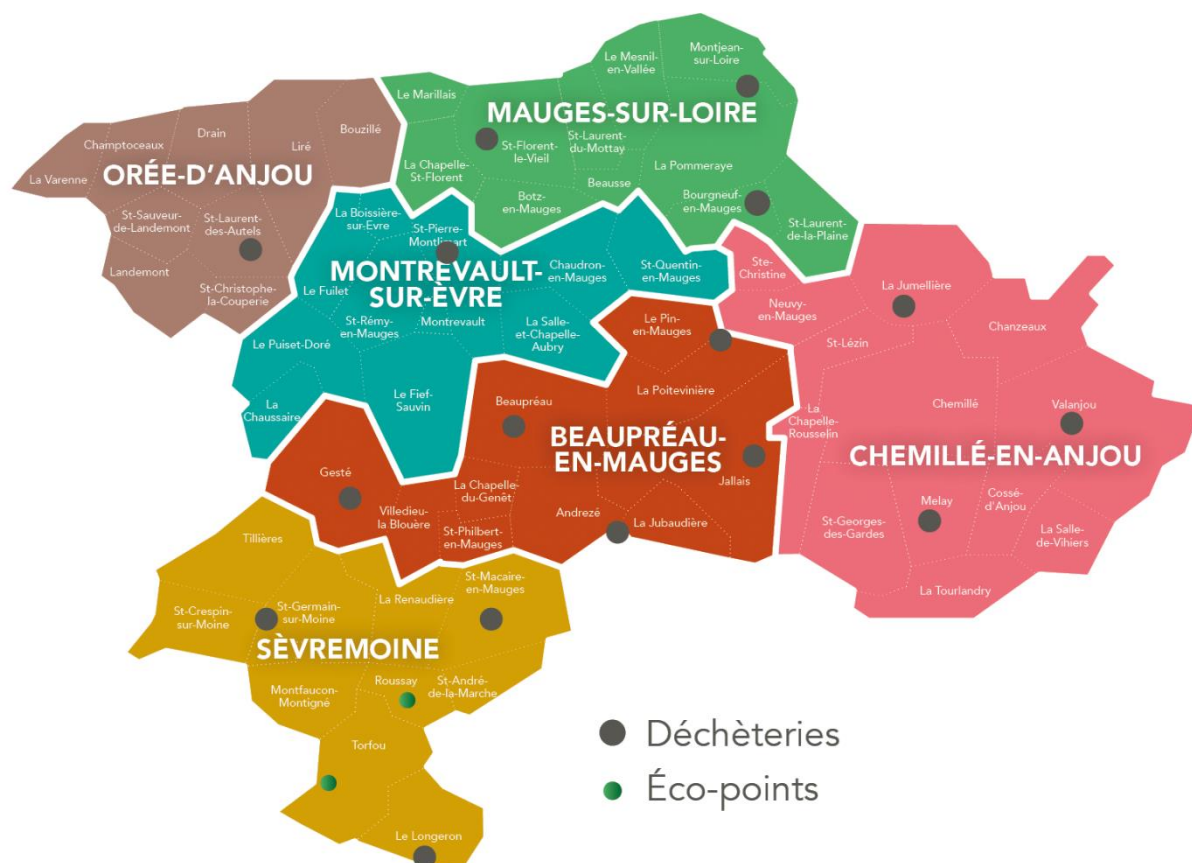
Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles. Cette dérogation a été renouvelée en 2021 (Arrêté DIDD 2021 n°32). Elle est accordée jusqu'au 31 décembre 2027.

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture



Les 16 déchèteries et 2 éco-points sont accessibles aux particuliers.

9 sites sur les 18 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°2.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fréquentations en déchèteries depuis 2017 :

Déchèteries	Années					
	2017	2018	2019	2020*	2021	2022
Beaupréau	49 519	48 483	58 846	23 319	34 323	21 087
Melay	52 373	54 713	58 216	35 280	37 681	24 862
Saint-Pierre-Montlimart	39 462	49 381	47 202	34 432	15 269	20 758
Saint-Macaire-en-Mauges	58 702	49 275	46 627	29 407	36 707	18 678
Saint-Laurent-des-Autels	82 558	38 170	40 038	36 709	48 028	35 164
Montjean-sur-Loire	45 284	41 913	28 329	17 915	23 375	16 749
Gesté	19 704	19 100	21 904	9 184	9 994	8 167
Saint-Florent-le-Vieil	25 468	27 393	19 511	11 017	15 777	11 927
Saint-Germain-sur-Moine	30 001	25 704	17 469	12 450	18 586	12 875
Jallais	13 053	12 099	13 742	5 377	7 137	5 300
Bourgneuf-en-Mauges	9 633	9 908	12 660	3 554	5 752	3 678
Le Longeron	14 558	13 729	9 102	6 750	7 929	6 210
La Poitevinière	8 815	7 951	8 975	4 286	5 714	4 001
La Jumellière	7 953	7 896	7 879	4 981	4 959	2 668
Valanjou	7 814	8 065	7 707	4 691	3 857	2 678
Le Fief-Sauvin	6 937	6 745	7 151	4 420	2 341	
Bégrolles-en-Mauges	7 581	7 256	6 896	6 057	6 724	5 135
Total	479 415	427 781	412 254	249 829	287 929	202 804

**L'année 2020 n'est pas représentative car les sites ont fermé 1,5 mois ou 2,5 mois*

Les fréquentations diminuent de manière générale depuis plusieurs années, mais les chargements sont de plus en plus conséquents (optimisation des passages).

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12) s'est poursuivi en 2022 avec l'attribution des AMO pour les créations des déchèteries de Jallais, St Germain-sur-Moine et La Pommeraye.

Concernant la réhabilitation de la déchèterie de Melay, Chemillé-en-Anjou, ce projet a été suspendu en 2020 considérant que le montant de la réhabilitation était très conséquent. Les échanges avec les nouveaux élus ont permis de réaffirmer le maintien et donc la réhabilitation de ce site. Ainsi la maîtrise d'ouvrage a repris en février 2021. Les travaux pour ce site sont envisagés fin 2023/début 2024.

A l'heure actuelle seules les déchèteries de St-Laurent-des-Autels, Orée-d'Anjou et la déchèterie de St-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Èvre ont été réhabilitées.

1.3.4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des objectifs du contrôle d'accès :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- Mettre fin aux manœuvres dangereuses ;
- Améliorer l'accueil et favoriser le tri ;
- Réduire les déplacements ;
- Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.

Depuis le 1^{er} août 2020, chaque foyer inscrit au service déchets de Mauges Communauté dispose d'une carte d'accès. Cette carte est utilisable sur toutes les déchèteries du territoire.

En 2021, le contrôle d'accès est déployé sur tous les sites de Mauges Communauté y compris les éco-points. Tous les usagers de Mauges Communauté disposaient de 18 passages par année civile en déchèteries.

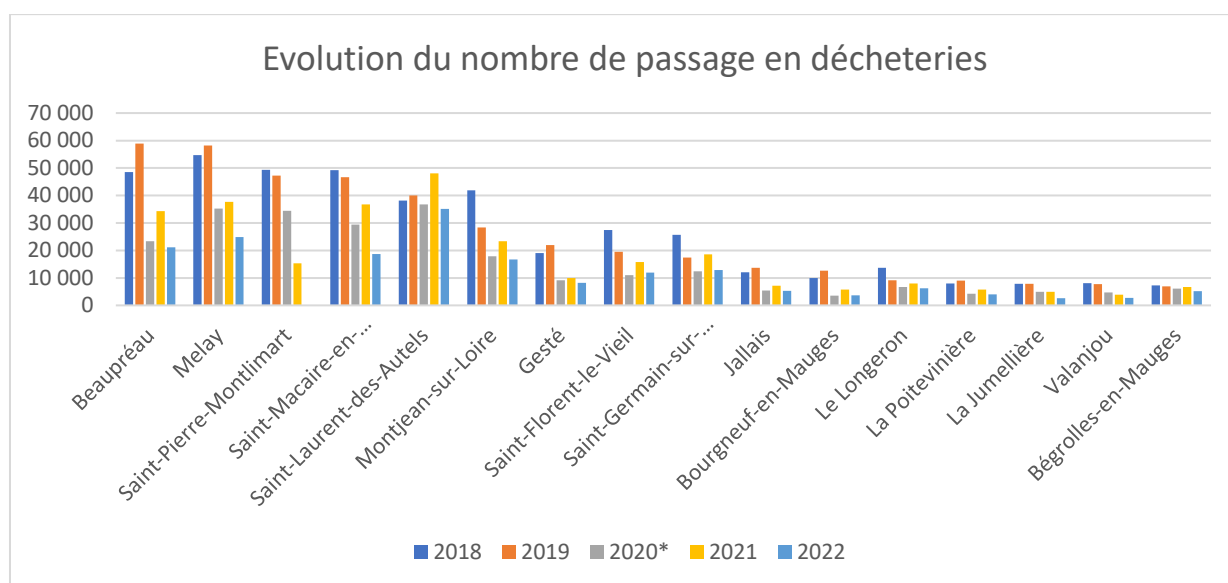
Afin de faire comprendre aux usagers que le service de la déchèterie représente une charge et de les inciter à réduire les quantités de déchets produites, une évolution du principe d'accès aux déchèteries a été délibérée le 20 octobre 2021 pour une application à partir du 1^{er} mai 2022.

Ainsi, les 9 premiers passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service. Les passages suivants sont facturés en fonction de deux tranches différentes :

- Du 10^{ème} au 15^{ème} passages : 5,45 € HT soit 6 € TTC le passage
- Au-delà du 16^{ème} passage : 8,18 € HT soit 9 € TTC le passage

Au-delà des 9 passages, plus besoin de faire une demande de passages supplémentaires, les dépôts sont libres et sont facturés selon la grille tarifaire. Des solutions alternatives à l'apport en déchèteries ont été proposées (utilisation des colonnes d'apport volontaire présentes dans les communes pour les flux verre et papier, valorisation des végétaux in situ par le broyage ou le compostage, valorisation du don ou de la vente d'objet de seconde main, ...)

Evolution du nombre de passages depuis la mise en place du contrôle d'accès :



1.3.4.5 Accueil des professionnels en déchèterie

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le prix du m³ varie de 0 € à 20 € HT/m³ en fonction des matières déposées.

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries.

Près de 600 professionnels utilisent le service des déchèteries.

La mise en place du nouveau principe de facturation au 1^{er} mai 2022 ne permet plus de dissocier la part de facturation du service de déchèterie auprès des professionnels.

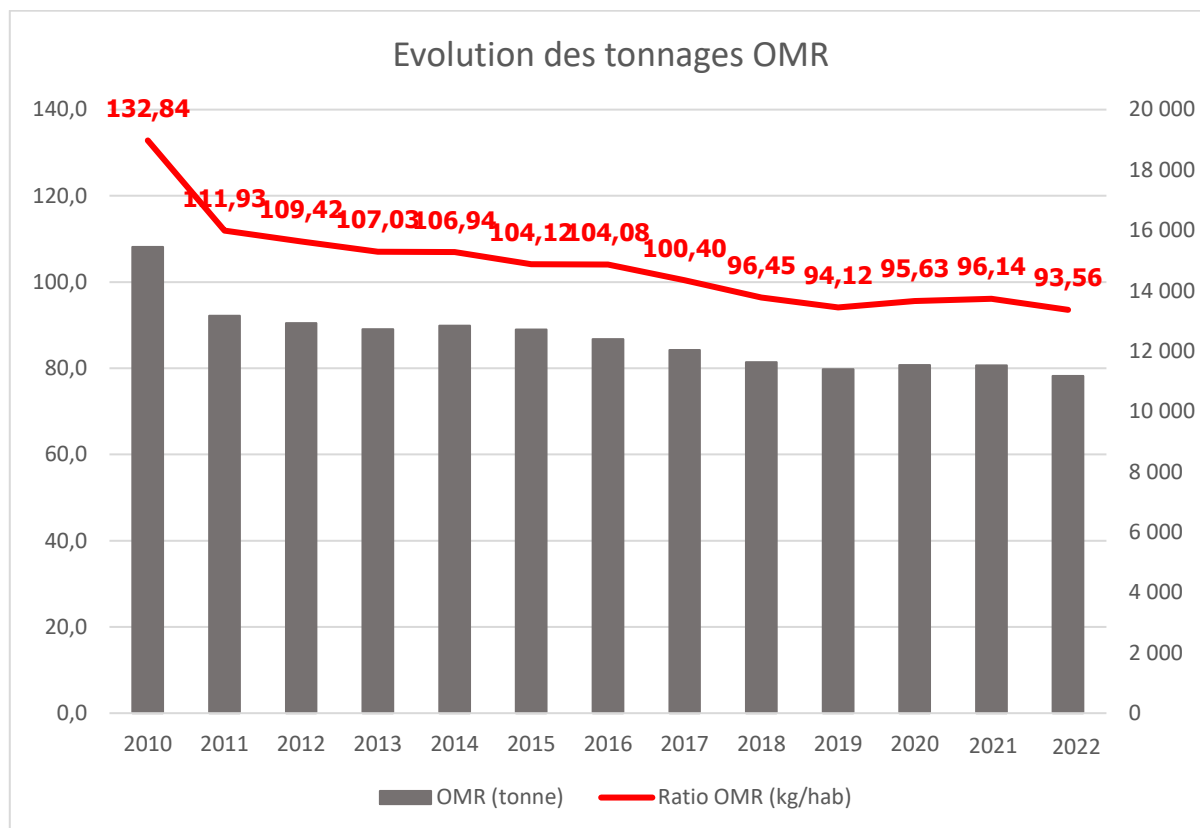
1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Il n'y a pas eu d'évolution sur l'organisation de la collecte en 2022.

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

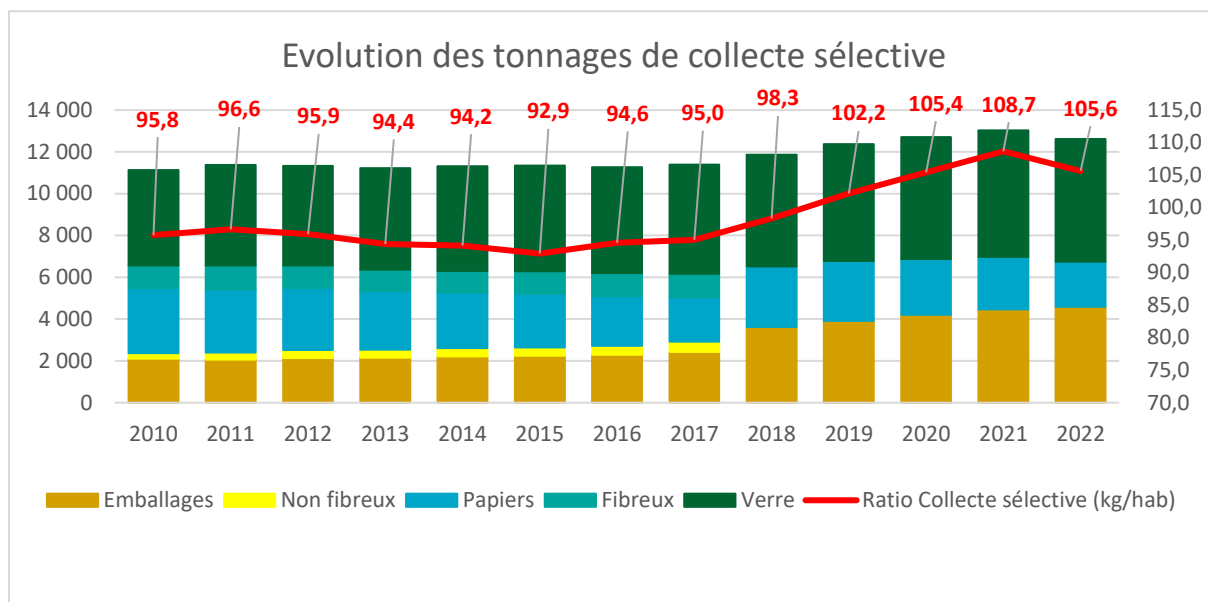
Evolution du flux des ordures ménagères :



On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 15 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019. En 2020 et 2021, on constate une légère hausse du ratio. Cette évolution n'est pas significative. La baisse des tonnages continue en 2022.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2021 – SINOE, permettent de situer Mauges Communauté. Un Français produisait, en 2021, 246 kg.

Evolution du flux de collecte sélective :



La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papier et fibreux collectés.

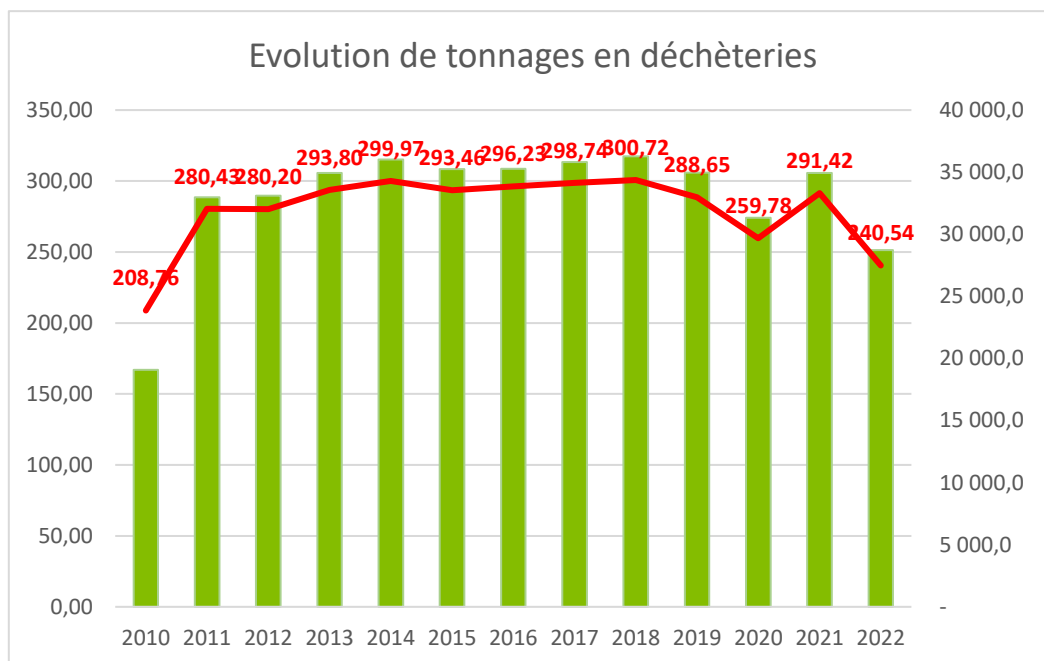
L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

En 2022, les tonnages de verre (-3% entre 2021 et 2022) et de papier (-14% entre 2021 et 2022) sont en baisse.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME (Sinoe - 2021) :

Flux	Mauges Communauté	Nationale
Verre	49	34
Emballages ménagers et Papier	57	53
Total	106	87

Evolution des flux issus des déchèteries :

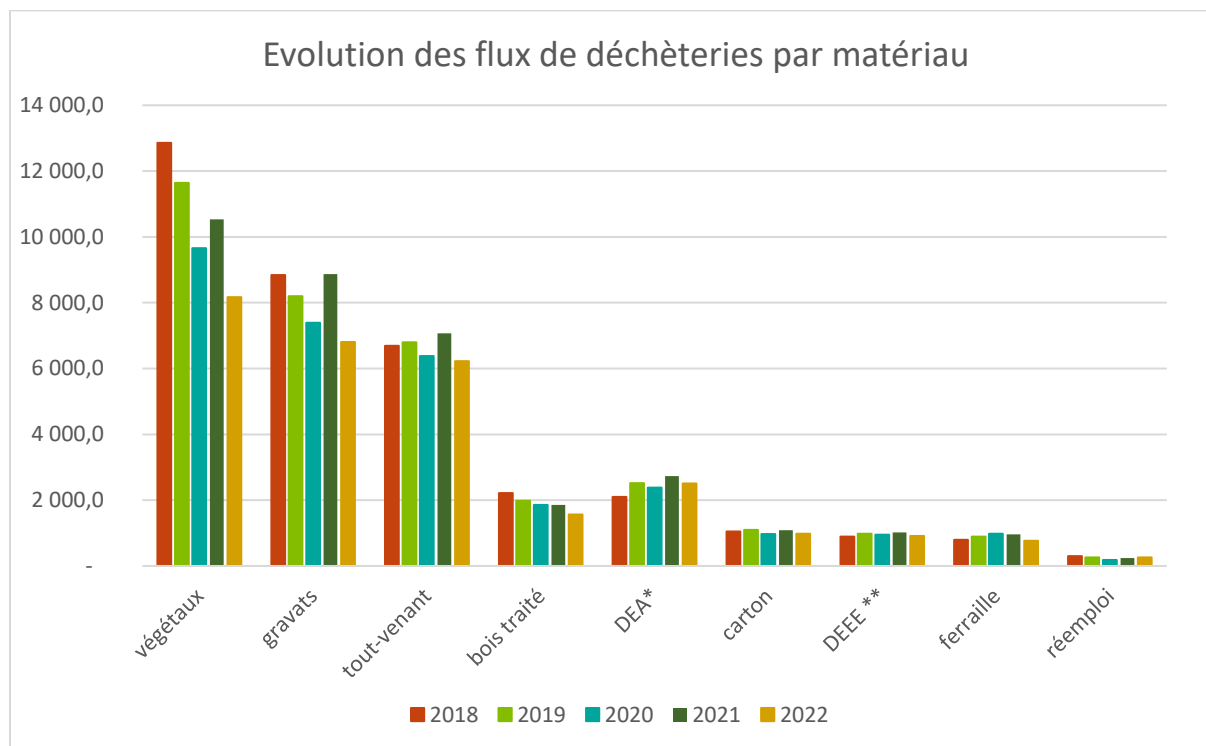


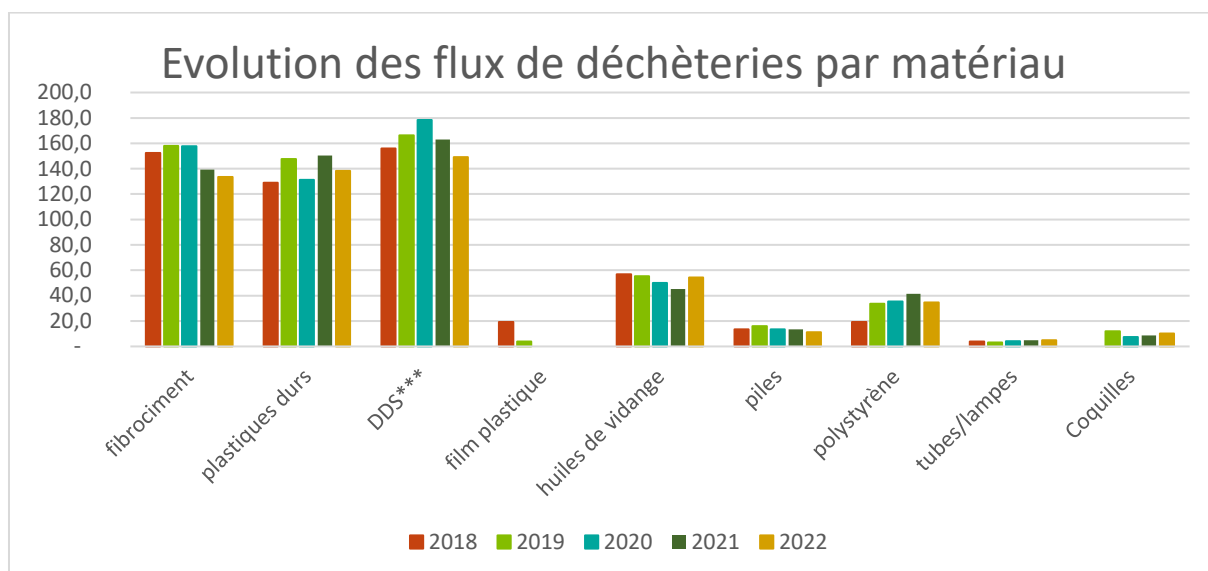
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2021 - SINOE permettent de situer Mauges Communauté. Un Français a déposé en déchèterie, en 2021, 246 kg.

Les données de l'année 2020 sont à prendre en compte au regard du confinement du printemps 2020 pendant lequel le service de déchèterie a été fermé. On constate une hausse du ratio en 2021 qui rejoint celui de 2019. En 2022, la baisse est significative. Le ratio est inférieur à celui de 2020.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate de manière générale que les flux sont en baisse par rapport à l'année 2021 (18%).

Les flux principaux évoluent comme suit :

- Flux végétaux : -22%
- Flux gravats : - 23%
- Flux tout-venant -12%

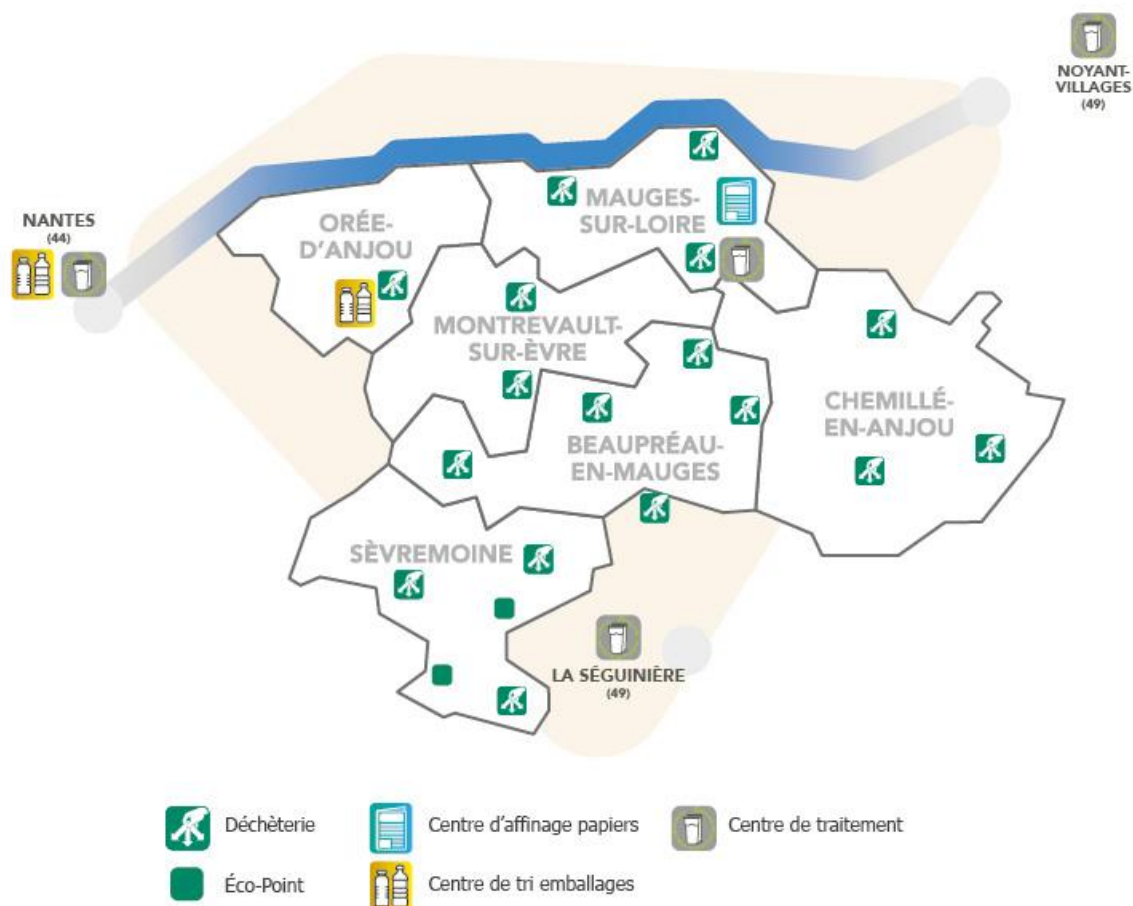
On peut attribuer ces baisses à l'effet des actions de prévention (sensibilisation en déchèterie et mise en place, au 1^{er} mai 2022 de 9 passages inclus dans le forfait de la redevance ; les passages supplémentaires sont facturés) et à la météo pour les végétaux (été caniculaire).

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2021 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 3.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

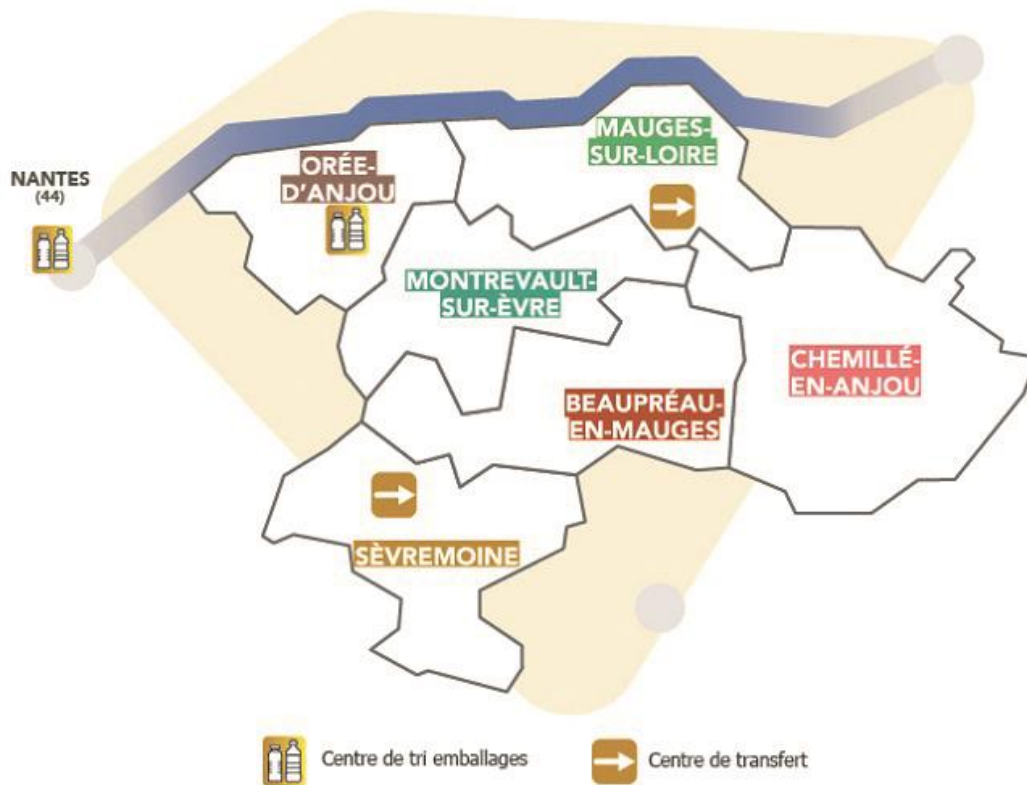
Les centres de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.



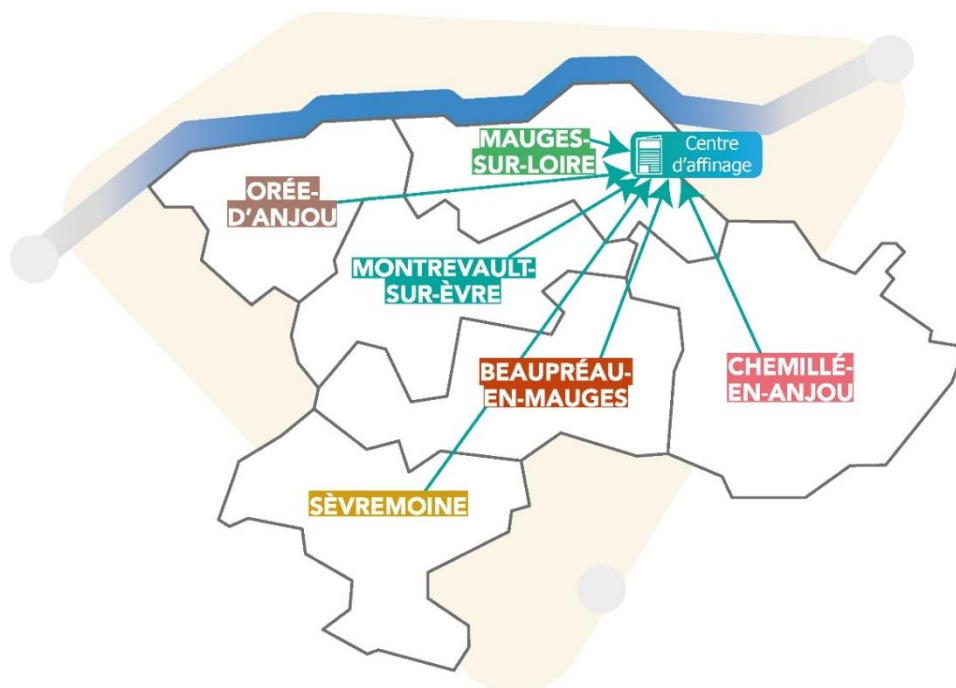
Le tableau suivant détail, par site de traitement, la capacité d'accueil du site ainsi que le tonnage réellement reçu au cours de l'année 2022 :

Liste des unités de traitement du flux OMR	Capacité des sites (tonnes)	Tonnages reçus en 2022 (tonnes)
UVE Alcéa (44)	170 000	136 749,56
UVE Noyant-Village (49)	120 000	114 440,72
ISDND La Séguinière (49)	50 000	49 786,26
TMB Mauges-sur-Loire (49)	20 000	20 051,64

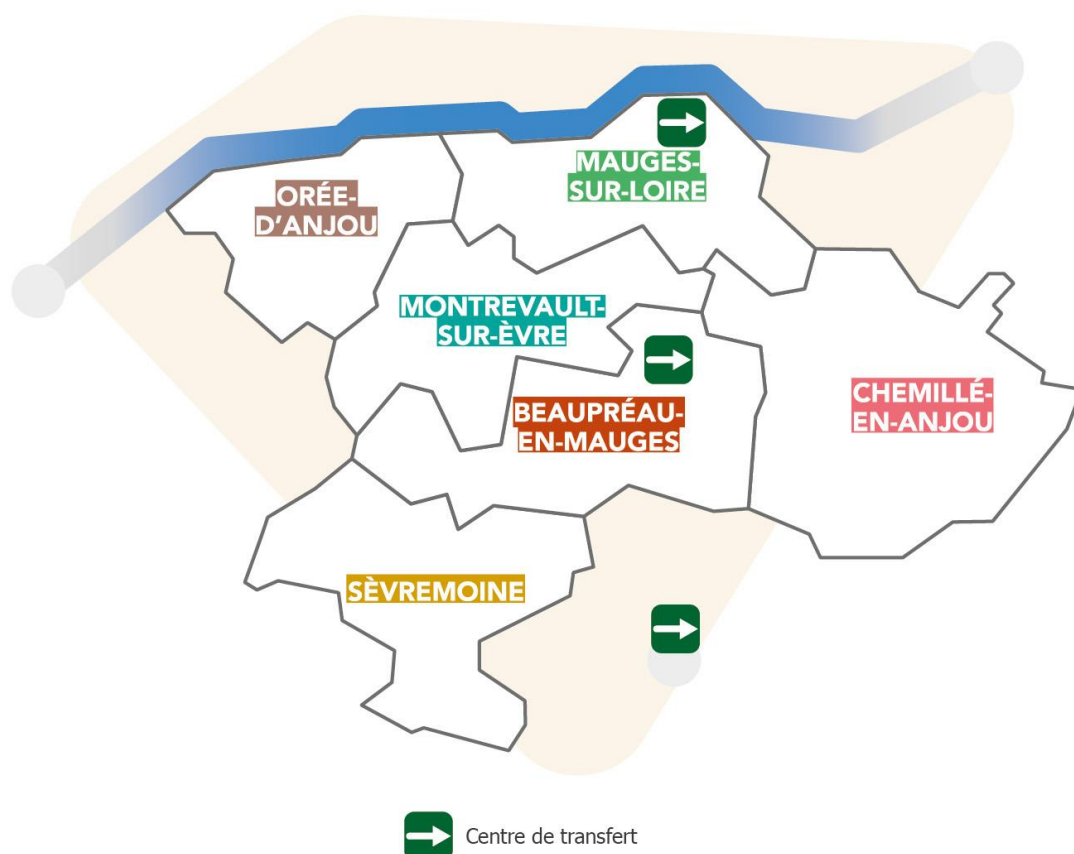
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert appartenant à BRANGEON Environnement sont situés à La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges, à Montjean - Mauges-Sur-Loire et sur le site du Cormier à Cholet.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
	UVE de Lasse Noyant-Villages (49)	✓		
Enfouissement	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)		✓	
	Centre de tri Arc-en-Ciel2034 Nantes (44)		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

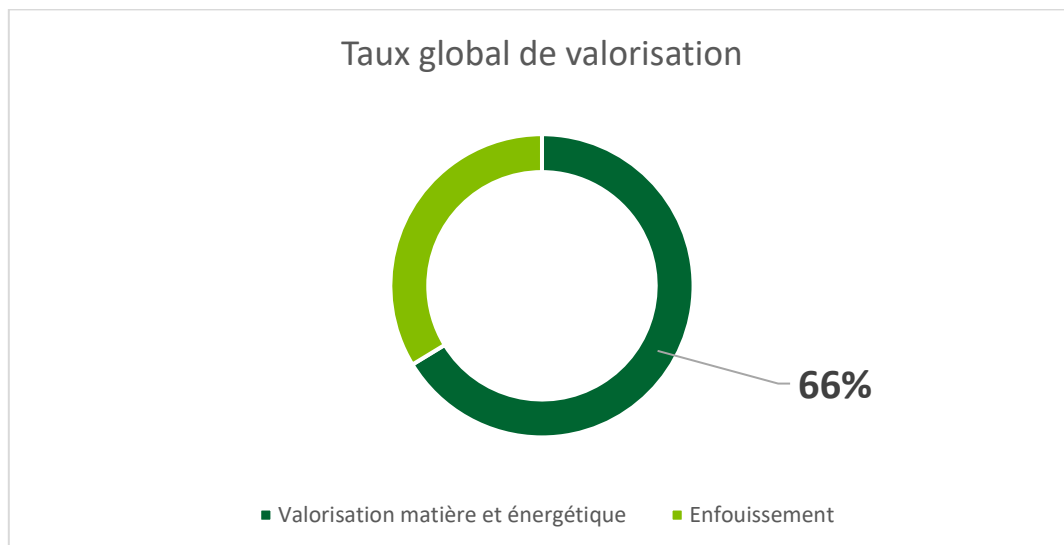
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)						✓			
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)						✓			
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)						✓			
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)								✓	
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevine, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ESR									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint- Quentin-en- Mauges Montrevault-sur- Èvre (49) et Thouarcé, (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en- Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevineière, Beaupréau-en- Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat ESR						✓		

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



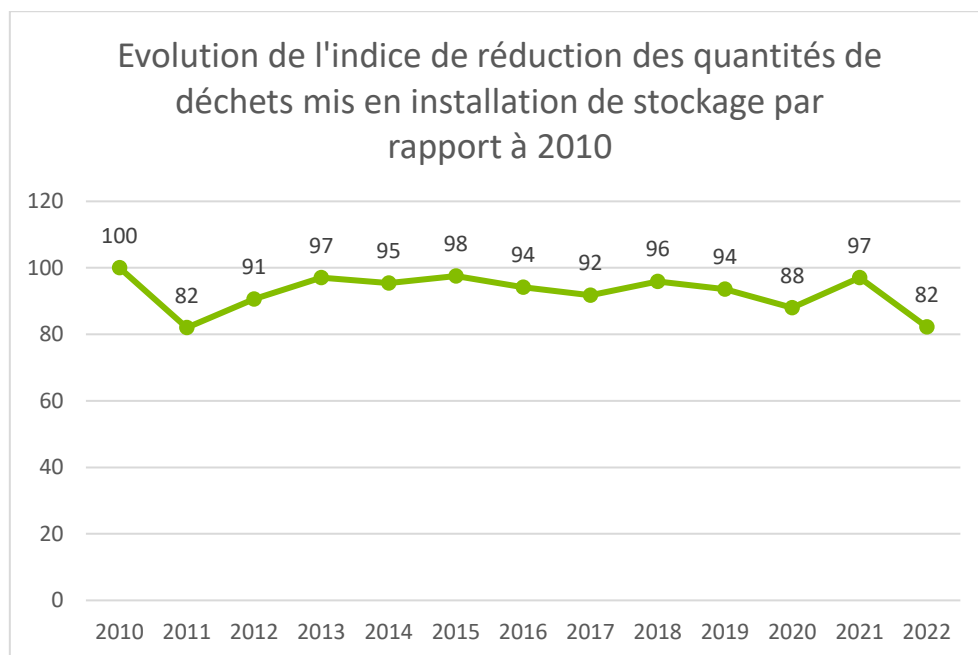
Le taux global de valorisation 2022 augmente d'1% par rapport à 2021.

Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouie. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'enfouissement des déchets. L'indice 2022

est identique à celui de 2011 soit une baisse de 15 points entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique par la baisse des tonnages destinés à l'enfouissement (tout-venant et gravats).

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2022	Taux de refus moyen 2021
Emballages	28,71%	26,40%
Papier	22,85% <i>dont 18,12% de déchets fibreux hors papier</i>	12,85% <i>dont 10,65% de déchets fibreux hors papier</i>

Flux Emballages :

Le taux de refus est en augmentation puisque le flux développement n'est pas effectif sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou. Le flux développement est un nouveau standard de tri des emballages pratiqué dans les centres de tri. Il permet un plus important captage des emballages issus de l'extension des consignes de tri. La simplification du geste de tri ouvre la collecte sélective à tous les emballages : les pots, barquettes, tubes, films et autres emballages souples en plastique sont les nouveaux entrants dans le bac jaune ou le sac jaune qui auparavant, pour les plastiques, était réservé aux bouteilles et flacons.

Cette évolution nécessite des adaptations techniques en centre de tri et celui d'Arc-En-Ciel 2024 (autre centre de tri où sont triés les emballages collectés sur le territoire de Mauges Communauté) a la capacité de trier le flux développement. La part des emballages envoyée dans ce centre de tri est donc triée plus finement et le taux de refus s'élève en moyenne à 20%. Globalement, ce chiffre permet d'abaisser le taux de refus moyen total. En 2022, la majeure partie des emballages a été triée au centre de tri de Saint Laurent des Autels, ce qui explique l'augmentation du taux des refus entre 2021 et 2022.

Pour précision, les refus se répartissent comme suit :

- 2,43 % éléments fins non triables,
- 8,52 % emballages en plastique appelés à la consigne mais non recyclables,
- 5,74 % « vrai » refus (déchets n'étant pas des emballages),
- 8,78 % emballages imbriqués,
- 1,92 % emballages souillés,
- 1.32 % autres.

Flux Papier :

Le taux de refus dans les papiers a subi une forte augmentation en 2022. La majorité des refus des papiers sont des cartons et cartonnets bruns. On peut supposer que la mise en place d'un accès habitants ont un accès incitativement limité dans les déchetteries a peut-être incité les usagers à détourner le flux carton vers les colonnes d'apport volontaire à papier.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cet indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	342 167 km*	5 327 km
Emballages		/
Papier	/	26 195 km
Verre	/	34 513 km
Flux déchèteries	/	262 701 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.7.2 Bilan gaz à effet de serre 2022 – compétence déchets

Le tableau ci-dessous fait la répartition des différents postes étudiés en 3 catégories :

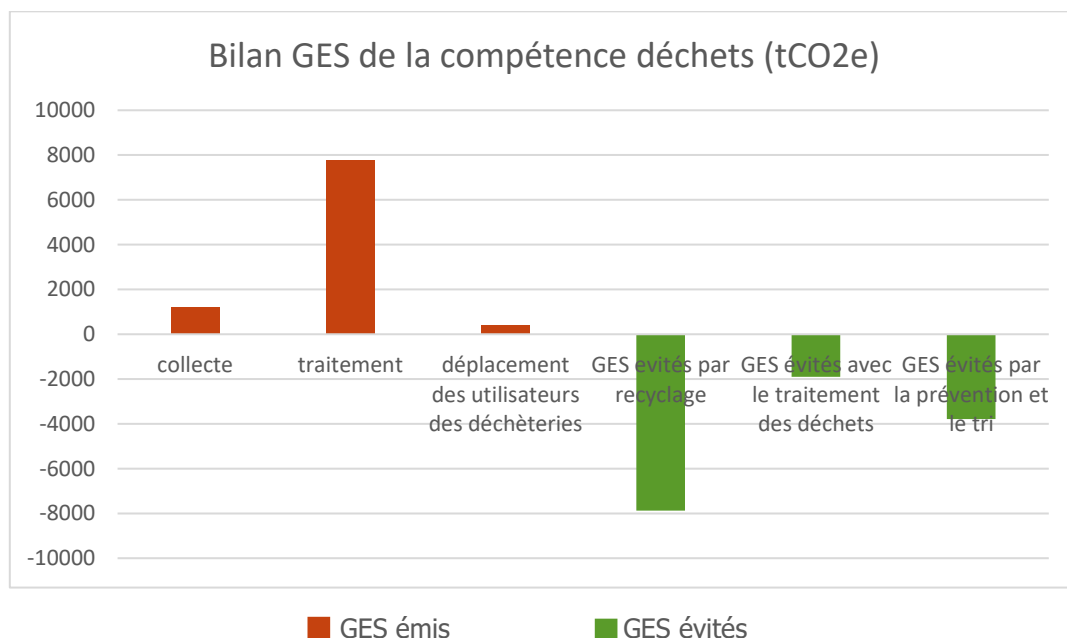
- La collecte
- Le traitement
- Les déplacements des utilisateurs

Poste	Total (tCO2e)
Collecte	
Collecte des déchets en PAP (OM et CS)	694
Collecte déchets en AV	96
Collecte déchèteries	387
Déchèteries et bâtiments déchets	2
Surfaces des déchèteries	4
Véhicules déchets	38
Traitement	
Ordures ménagères - enfouissement	1 731
Ordures ménagères - valorisation énergétique	1 644
Ordures ménagères - compostage	73
Emballages- valorisation énergétique	3 508
Déchèteries - Tout venant et D3E - incinération et stockage	135
Déchèteries - déchets verts - compostage	561
Déchèteries - piles - enfouissement	0
Déchèteries - gravats et fibrociment - enfouissement	31
Déchèteries - Mobilier - enfouissement et incinération	4
Déchèteries - DMS - valorisation énergétique	192
Déplacements des utilisateurs	
Déplacements des utilisateurs des déchèteries	410
TOTAL	9 409
GES évités par recyclage	-7 871
GES évités avec le traitement des déchets	-1 894
GES évités par la prévention et le RI	-3 787
TOTAL GES évités	-13 553

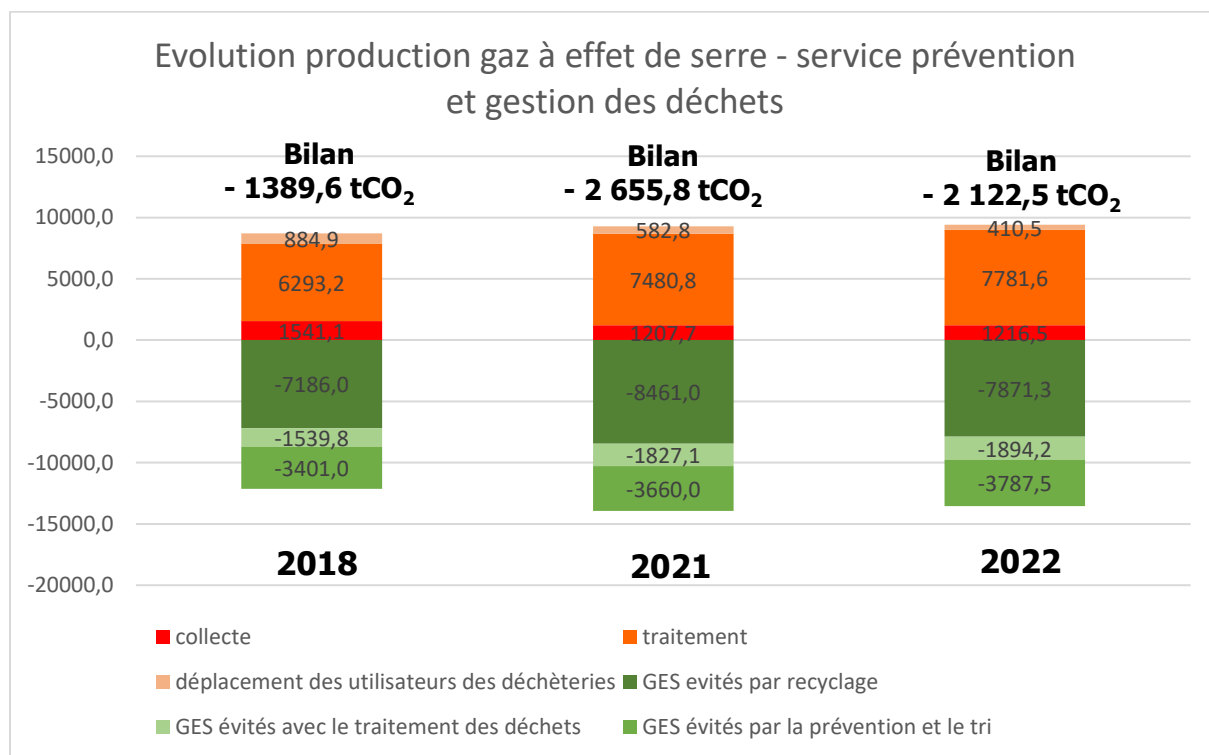
Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, le traitement des déchets a une part prépondérante dans les émissions de GES. Cela souligne à nouveau le lien entre les quantités de déchets jetées et les émissions de gaz à effet de serre produites. L'augmentation des refus de tri des emballages ménagers impacte fortement le bilan.

Il s'agit donc de continuer les actions de prévention, de valorisation et de recyclage pour d'une part réduire les émissions mais aussi augmenter les GES évités grâce à ces actions. Ainsi, les émissions engendrées par la compétence « déchets » de 9 409 tCO₂e sont moindres que les émissions évitées : 13 553 tCO₂e.

Le graphique suivant illustre cette balance « positive » de la compétence « déchets ».



Le graphique ci-après présente l'évolution des GES depuis 2018.



On distingue bien l'impact des extensions des consignes de tri des emballages en 2018 qui ont fait augmenter le tonnage d'emballages collectés et ainsi augmenter l'impact du traitement de ces déchets et les GES évités grâce au recyclage.

1.8 La concertation et la gouvernance

1.8.1 Supports d'information

Au cours de l'année 2022, les usagers, particuliers et professionnels, ont reçu 2 lettres d'informations pour les sensibiliser aux enjeux du service. Ces lettres, envoyées en mai et novembre, étaient accompagnées de la facture de redevance incitative.



Lettre info n° 12 – mai 2022



Lettre info n° 13 – novembre 2022

1.8.2 Supports de sensibilisation au tri des emballages

Constatant une augmentation des refus de tri ces dernières années, une campagne de communication pour sensibiliser les habitants a été engagée en 2022. Un salarié du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels à Orée-d'Anjou a accepté de prêter son image pour réaliser les visuels qui portaient sur les erreurs de tri suivante :

- Les couches et serviettes hygiéniques
- Les petits appareils électriques et électroniques
- Les emballages imbriqués
- Les textiles et chaussures

Plusieurs supports ont été déclinés et affichés via différents canaux : réseaux sociaux, campagne d'affichage grand format, signatures mails ou encore via les camions de collecte des déchets.



> **une campagne d’affichage grand format** (240 x 160 cm) sur 32 faces du réseau Affiouest du 12 au 19 septembre 2022



> **Habillage de deux camions de collecte**



1.8.3 Mon portail déchets : un outil pour suivre sa production de déchets et sa facturation

Lancé en mai 2022, **Mon portail déchets** est un espace personnel, accessible sur ordinateur, tablette ou téléphone, qui permet aux usagers de consulter, quand ils le souhaitent, les dates des collectes de leurs bacs ordures ménagères et/ou emballages, de leurs dépôts en déchèteries et également leurs dernières factures.



1.8.4 Animations et sensibilisation

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

134 animations ont été réalisées auprès des écoles du territoire, soit 2663 élèves sensibilisés. 63 animations ont porté sur la prévention et le tri des déchets (dont 6 animations réalisées par le CPIE Loire Anjou qui ont repris les animations créées par l'association Boboplanète et 26 animations réalisées par le CPIE Loire Anjou). 5 autres classes, soit 120 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

Le service a prêté du matériel (gants, pesons, sacs) pour des actions de Nettoyage Nature dans les écoles, auprès des habitants (**9 actions – 962 paires de gants prêtés**).

La sensibilisation auprès du grand public s'est développée (**550 personnes sensibilisées**) :

- Journée d'animations dans un accueil de loisirs en collaboration avec le centre social Indigo (110 enfants). Cette journée est en lien avec le spectacle Histoires de Fouilles, proposé par Scènes de Pays aux enfants de l'accueil de loisirs le même jour ;
- Animation sur le tri des déchets (OMR et emballages) à destination des résidents d'un SSIAD et de leurs familles (40 personnes) ;
- Stand sur la réduction des emballages au Super U de Chemillé, deux animatrices ont informé les clients (400 personnes abordées) de l'existence de moyens alternatifs aux emballages (vrac, possibilité d'apporter ses propres contenants y compris aux rayons à la coupe, une autre méthode d'emballage des cadeaux – Furoshiki – ou encore divers objets lavables et réutilisables à découvrir).

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
	PàP		PàP
Collecte et contenants	Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Transfert	Sites de transfert du syndicat mixte Valor3e		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
	AV	AV	
Collecte et contenants	Collecte gérée par deux prestataires	Collecte gérée par deux prestataires	17 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2021 / 2020
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre	Marché public 4 ans et 8 mois + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	2 571 034	1 583 992	62%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des ordures ménagères résiduelles du verre et des papiers	Marché public 5 ans + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	339 737	318 720	7%

En 2022, c'est la première année complète du nouveau marché de collecte (démarrage courant 2021). L'évolution n'est donc pas significative.

Affinage du papier

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2022 / 2021
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	70 623	76 574	-8%

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2022 / 2021
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » Lot 1 – Bacs individuels	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	101 749	522 307	-81%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » - Lot 2 – bacs collectifs supérieurs à 2m ³	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	0	0	-
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 4 ans	05/06/2025	60 045	35 293	70%

L'évolution du marché de fourniture des sacs jaunes par l'entreprise BARBIER Plastic solutions s'explique par un démarrage de marché en cours d'année 2022.

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Montant 2021	Evolution année 2021 / 2020
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	247 930	297 247	-17%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	158 100	189 161	-16%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	887 649	881 521	1%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4 flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	555 059	587 646	-6%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	84 713	91 387	-7%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	35 200	33 623	5%
AGIREC (Ecocyclerie des Mauges)	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	218 307	190 093	15%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois +2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	705 356	698 078	1%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2022).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général	6 047 148,71	Ventes produits fabriqués, prestations	10 818 137,23
- Contrats de prestation de service	5 807 367,53	- Redevance incitative	9 484 682,87
- remboursement de frais (vers le budget principal – locaux, assurance, ...)	139 200,00	- Vente matériaux	1 254 679,47
- Autres charges (fournitures, ...)	100 581,18	- Remboursement de frais	73 370,45
		Autres produits	5 404,44
Charges de personnel	547 109	Dotation, subvention et participation	2 093 960,50
		- Soutiens Eco-organismes	2 092 460,20
		- Participations composteurs*	1 500,39
Autres charges de gestion courante	2 961 070,74	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi)	33 431,70
- Traitement flux OMR et EMHV	2 924 003,90		
- Autres charges (créances éteintes)	37 066,84		
Charges exceptionnelles	29 297,16		
- Subvention couches lavables et broyeurs	16 166,73		
- Subvention collecte papier	3 545,14		
- Titres annulés sur exercices antérieurs	9 585,29		
Dotations aux provisions et dépréciation	60 000,00		
Charges financières	30 701,48	Produits exceptionnels	66 809,61
Opération d'ordre entre sections	513 079,61	Opération d'ordre entre sections	26 570,44
Total	10 188 406,70	Total	13 038 909,48

* depuis le 1^{er} mai 2022, la facturation des composteurs est inclus dans la redevance incitative.

Résultat de l'exercice : 1 613 120,73€

Résultat antérieur : - 1 276 077,44€

Résultat cumulé : 337 043,29€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel - bacs - composteurs - broyeurs à végétaux - colonnes de tri (verre et papier) - autres matériels déchèteries - autres matériels (véhicule, matériel informatique)	487 413,91 359 870,50 32 916,80 1 979,16 28 818,00 26 505,55 37 923,90	Immobilisation en cours	687 510,58
Travaux - <i>réhabilitation sites St Pierre Montlimart + MOE Jallais et Melay</i>	946 517,64	Emprunt	4 606 000,00
Emprunts	226 145,06	Subventions d'investissement	0
Opérations d'ordre entre section	26 570,44	Opérations d'ordre entre section	513 079,61
Total	1 686 647,05	Total	5 806 590,19

Résultat de l'exercice : 4 119 943,14€

Résultat antérieur : 473 453,12€

Résultat cumulé : 4 092 677,76€

2.2.2 Le coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

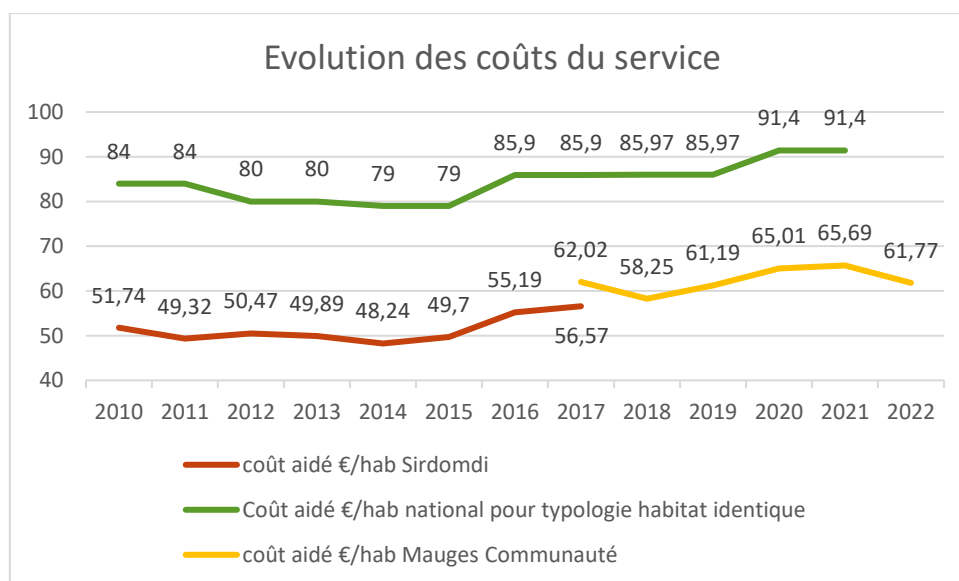
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2022 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	11 066 645,62	90,43
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	3 507 499,28	28,66
Coût aidé du service public	7 559 146,34	61,77

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2020, le coût aidé est de 91,40€ HT/habitant. Soit un coût aidé 32 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La baisse du coût aidé entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par une hausse des recettes perçues (vente matériaux, soutien éco-organismes et redevance incitative). Les charges du service restent stables.

2.2.3 Le financement du service public

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, les tarifs de redevance incitative sont restés identiques à ceux de 2021 (délibération C2021-04-21-06 reportant l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} mai 2021).

Lors du Conseil communautaire du 20 octobre 2021, les élus ont acté une évolution des principes de la redevance incitative à partir du 1^{er} mai 2022. En effet, Mauges Communauté déploie des actions de sensibilisation pour inciter ses usagers à réduire leur production de déchets. Un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés est en cours d'élaboration. La redevance incitative, outil financier au service de la prévention des déchets est en place depuis 2011 sur le territoire. Grace à l'ensemble des

actions mise en œuvre, Mauges Communauté présente un coût du service maîtrisé et des résultats quantitatifs performants.

La trajectoire budgétaire de ce service doit être revue pour assurer, d'ici à l'exercice 2025, l'équilibre du budget affecté, d'une part, par les performances de tri des usagers qui ne sont pas compensées intégralement par la valorisation de tous les déchets et, d'autre part, par le poids de facteurs extérieurs (TGAP, cours mondiaux des matières rachetées fluctuants, précarité des partenariats, traitement, etc...).

Aussi, le projet d'évolution du financement du service vise à maintenir le cap d'un système incitatif mais dont le financement doit couvrir toutes les activités (ordures ménagères, tri et déchèteries) au moyen d'un tarif unique (usagers et professionnels) avec un forfait d'accès au service, assurant les charges incompressibles de structure, et deux parts incitatives réparties en plusieurs tranches permettant de garder le cap d'une politique vertueuse.

Nouvelle redevance incitative :

La redevance incitative sera constituée des éléments suivants :

- Un forfait d'accès au service couvrant l'ensemble des charges fixes du service : gestion administrative, communication, partie fixe des prestations de collecte, amortissements, prestation de gestion des déchèteries, gestion des contenants, collecte sélective, tri des recyclables, coût des déchèteries (collecte et traitement) pour la partie incluse dans le forfait... ;
- Deux parties incitatives divisées en tranche progressive de tarifs :
 - o Une part incitative liée au nombre de levée du bac ou du nombre d'ouverture de tambour pour les colonnes d'apport volontaire ;
 - o Une part incitative liée au nombre de passages réalisés en déchèteries.

Ces parties incitatives comprennent le traitement des ordures ménagères, la partie variable de la collecte et le coût des déchèteries (collecte et traitement) pour les passages supplémentaires.

Ces parties incitatives ont vocation à renforcer l'incitation à réduire ses quantités de déchets en responsabilisant l'utilisateur du service.

Tarifs du service pour à partir du 1^{er} mai 2022 :

Forfait d'accès au service :

	Badge apport volontaire	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
Montant mensuel € HT	10,75	10,75	14,56	18,03	26,81	29,25	69,97

Parties incitatives :

Les parties incitatives sont calculées du 1^{er} mai de l'année N au 30 avril de l'année N+1.

A la levée du bac ordures ménagères

	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
0 à 6	3,71	6,82	9,83	17,37	19,64	55,05
7 à 12	4,37	8,02	11,56	20,43	23,10	64,77
13 et plus	4,81	8,82	12,72	22,47	25,41	71,25

A l'ouverture de tambour

0 à 18	1,23
19 à 36	1,45
37 et plus	1,60

Au passage en déchèteries

0 à 9	Inclus dans le forfait d'accès au service
10 à 15	5,45
16 et plus	8,18

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 10,75 € HT/mois.

1. Montant spécifique pour les professionnels :

1.1. Service de collecte spécifique :

- Forfait collecte hebdomadaire : 17,50 € HT/mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 48,33 € HT/mois

1.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-D'ANJOU ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	18,50 € HT/m ³
Cartons	8,75 € HT/m ³
Gravats	21,50 € HT/m ³
Déchets verts	7,65 € HT/m ³
Bois	14,75 € HT/m ³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5m³.

Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 10,75 € HT/mois.

2. Prix des réipients pour le remplacement suite à détérioration ou non restitution et autres tarifs

Matériel	Montant unitaire
Clé intelligente	27,27 € HT
Bac 140 litres	30,50 € HT
Bac 240 litres	33,50 € HT
Bac 360 litres	55,50 € HT
Bac 660 litres	231,50 € HT
Bac 770 litres	238.50 € HT
Carte accès service	8,00 € HT

Bilan des contributions 2022 (issue du compte administratif 2022) :

	€ HT
Redevance incitative	9 475 502,87

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables particuliers	Redevables professionnels
152,90 € TTC	599,78€ TTC

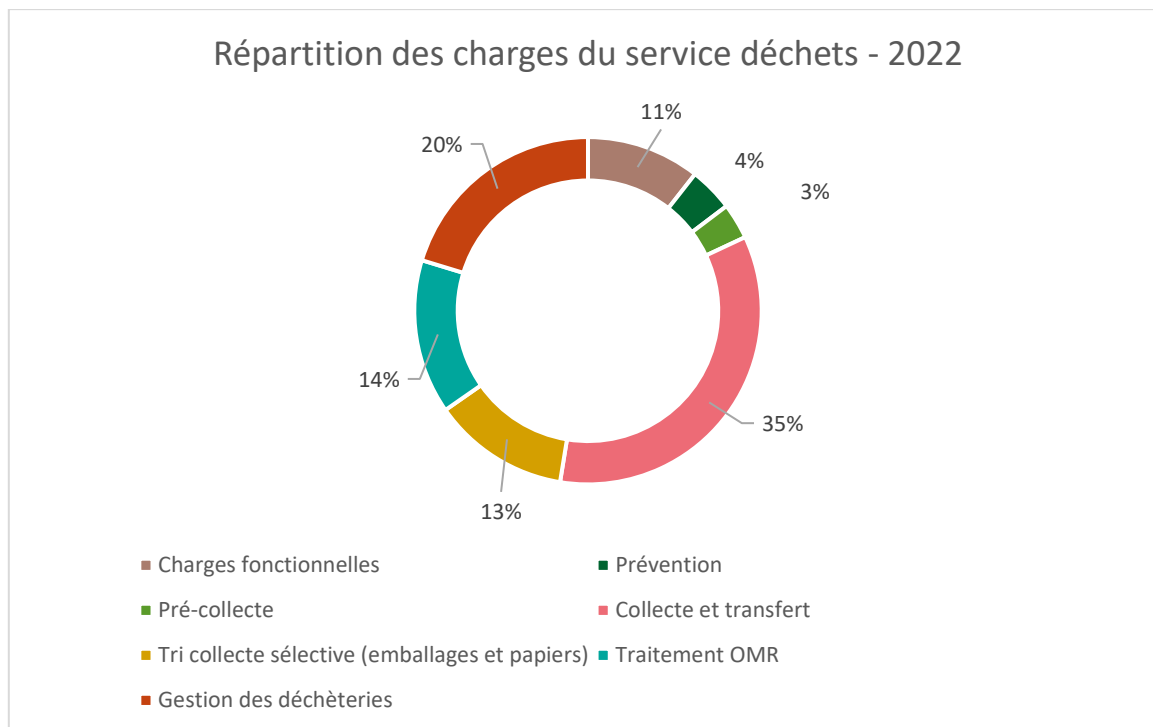
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€/hab. en 2021
Charges fonctionnelles	1 171 050	9,57	9,93
<i>Charges de structure</i>	<i>1 104 350</i>	<i>9,02</i>	<i>9,45</i>
<i>Charges de communication</i>	<i>66 700</i>	<i>0,55</i>	<i>0,49</i>
Charges techniques	9 895 560	80,86	79,91
<i>Prévention</i>	<i>456 010</i>	<i>3,73</i>	<i>3,37</i>
<i>Pré-collecte</i>	<i>368 100</i>	<i>3,01</i>	<i>2,42</i>
<i>Collecte et transfert</i>	<i>3 823 000</i>	<i>31,24</i>	<i>31,04</i>
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	<i>1 410 550</i>	<i>11,53</i>	<i>11,25</i>
<i>Traitement OMR</i>	<i>1 591 600</i>	<i>13,01</i>	<i>12,57</i>
<i>Gestion des déchèteries</i>	<i>2 246 300</i>	<i>18,36</i>	<i>18,52</i>
Total charges matrice	11 066 610	90,43	89,84

Entre 2021 et 2022 :

- Légère baisse des charges fonctionnelles ;
- Charges techniques :
 - Pré-collecte : prise en compte de l'amortissements de la distribution et de la fourniture des bacs emballages déployés en 2021 ;
 - Tri collecte sélective : hausse des charges de tri des emballages car augmentation des tonnages traités ;
 - Hausse des charges de traitement des OMR car le coût unitaire de traitement a augmenté ;
 - Légère baisse des charges de gestion des déchèteries due à une baisse des tonnages.

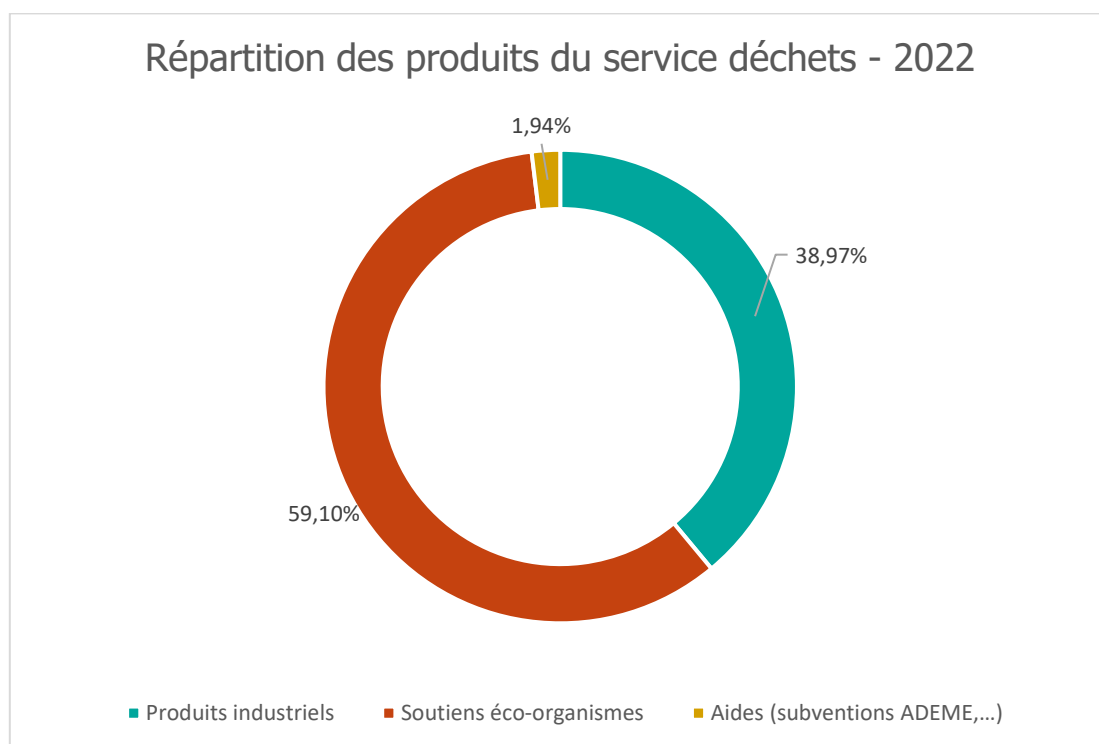


Les postes de charges les plus importants sont les collectes (porte à porte et apport volontaire) et la gestion des déchèteries.

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€/hab. en 2021
Produits industriels	1 366 760	11,17	7,25
<i>Vente de matériaux</i>	<i>1 280 450</i>	<i>10,46</i>	<i>6,86</i>
<i>Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)</i>	<i>86 310</i>	<i>0,71</i>	<i>0,39</i>
Soutiens éco-organismes	2 072 800	16,94	16,37
Aides (subventions ADEME,...)	67 930	0,56	0,54
Total produits matrice	3 507 490	28,66	24,15

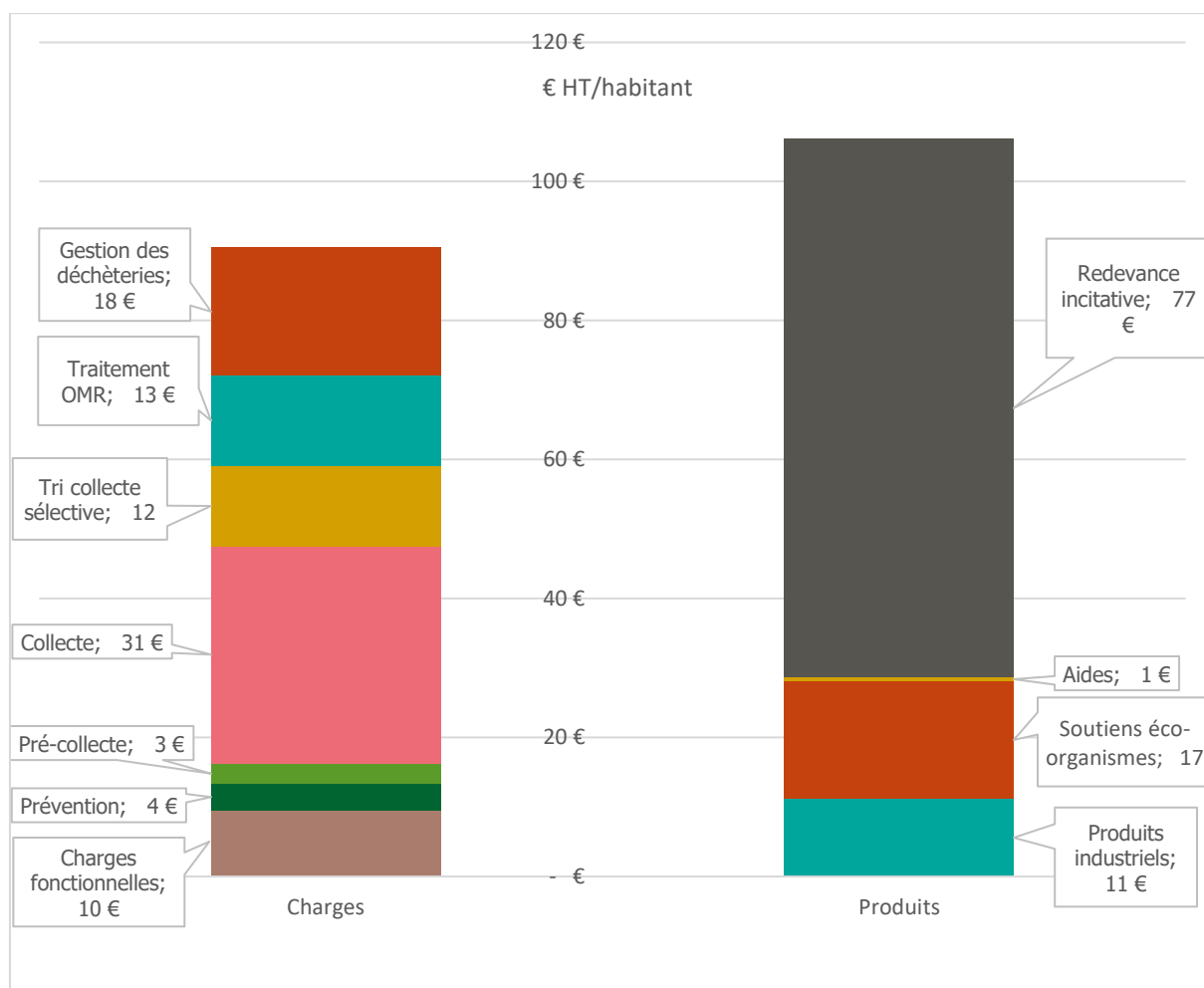
Entre 2021 et 2022, on constate une hausse de l'ensemble de produits du service : évolution des tonnages recyclés qui influence les soutiens des éco-organismes et surtout augmentation des prix de vente des matériaux.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (59,10%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



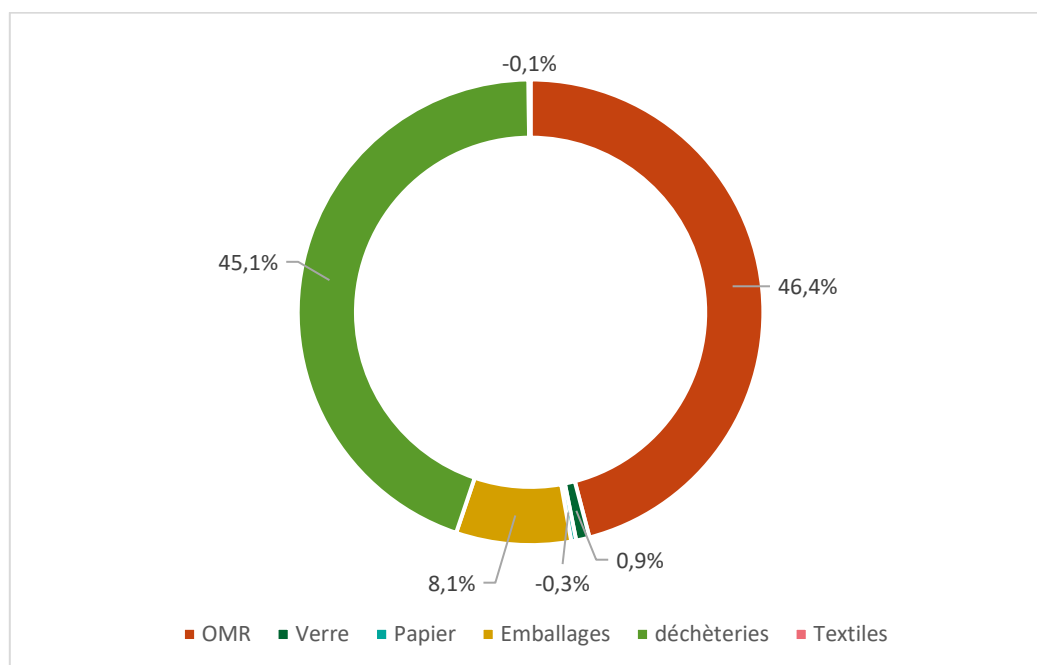
On constate que, selon la méthode d'analyse Compta-coût, les produits permettent de couvrir 29 € HT du coût par habitant. Les produits couvrent plus que la totalité des charges du service. Cela s'explique par l'évolution des tarifs de la redevance incitative pour un retour à l'équilibre du budget du service.

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

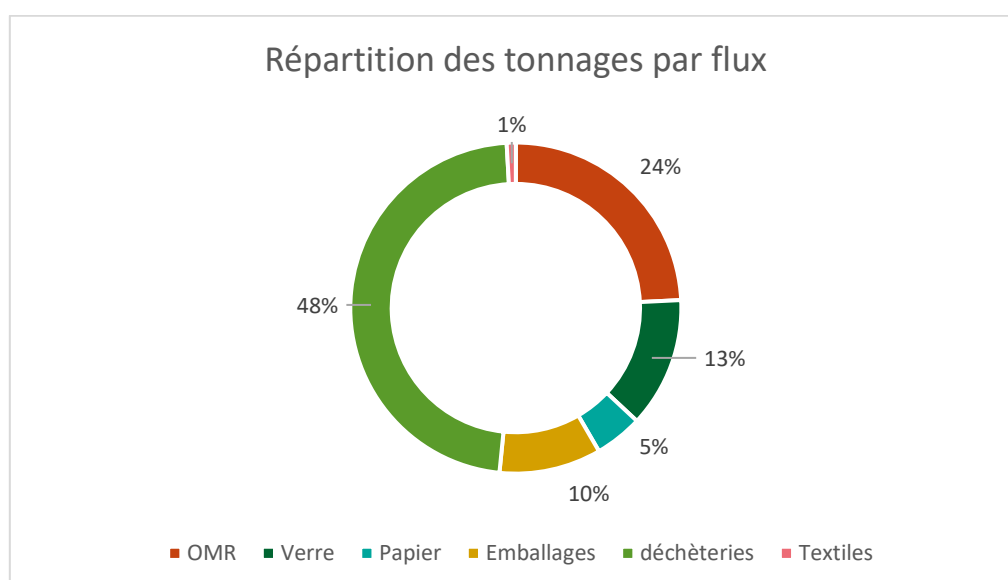
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 505	71	-25	609	3 410	-10	7 560



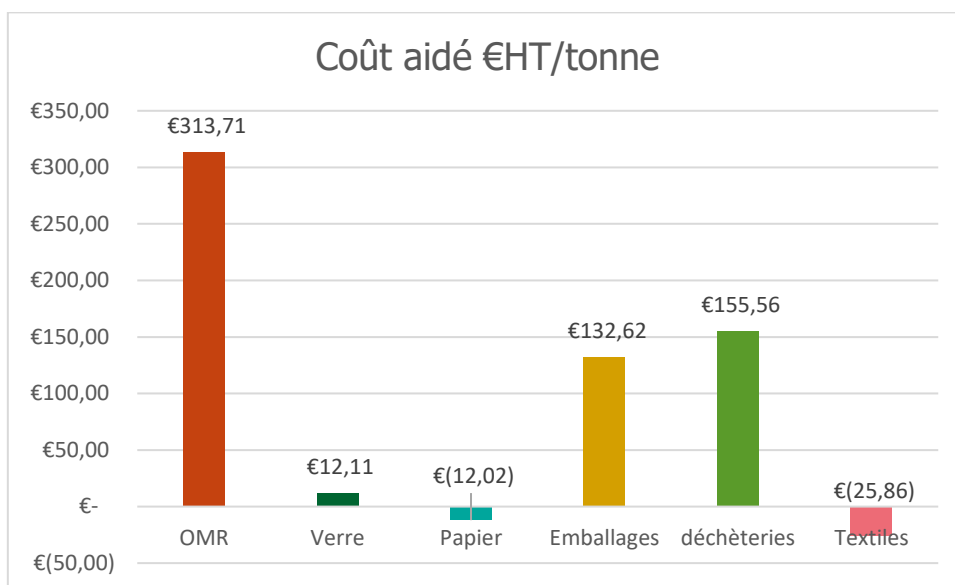
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères et les déchèteries. La part des emballages diminue en raison de la hausse des soutiens et ventes de matériaux.

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 46,4% des coûts, représentent 24 % des tonnages. Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchèteries, qui représentent 41,1% des coûts, représentent 48% des tonnages.

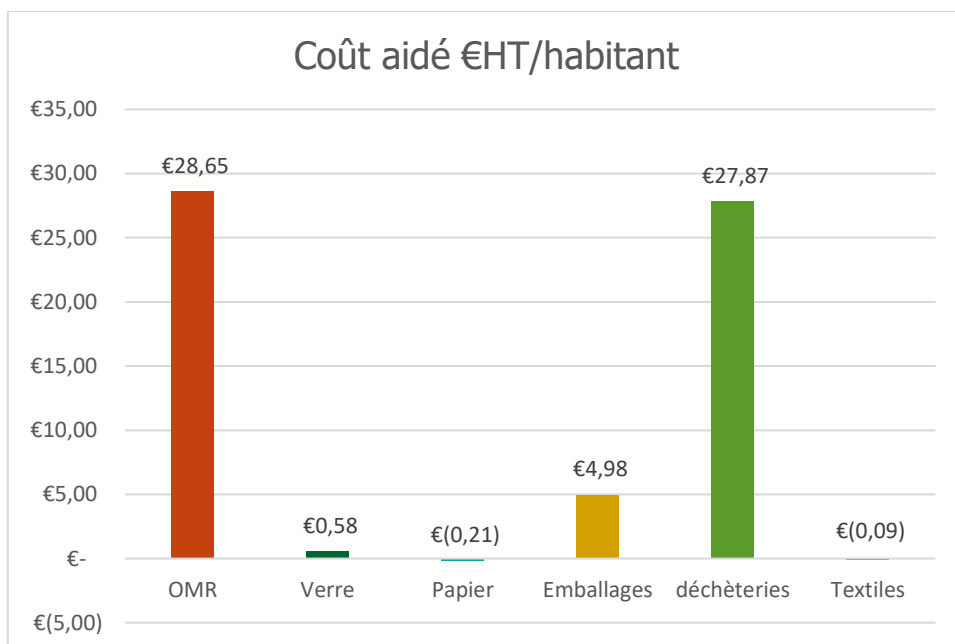
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères. Le coût aidé diminue pour le flux emballages car les ventes de matériaux ont augmenté en 2022.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé par des recettes et que le tonnage collecté est faible.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux.

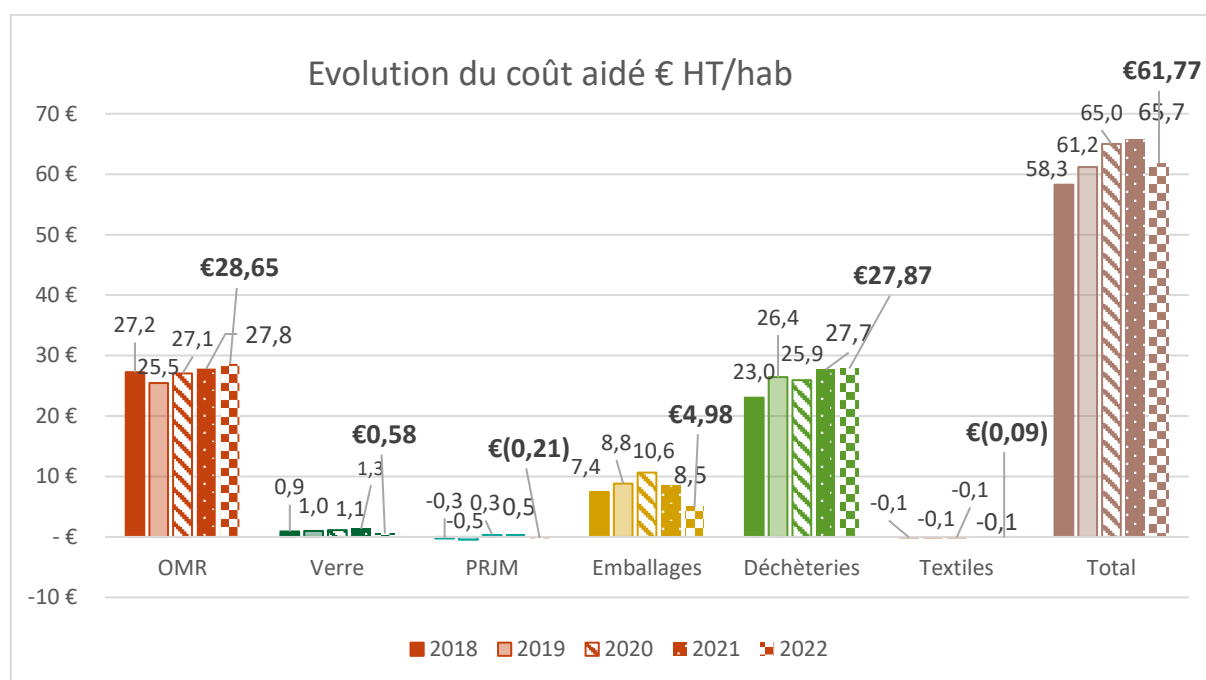


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab	28,65	0,58	-0,21	4,98	27,87	-0,09	61,77
Référentiel national € HT/hab (données référentiel 2020)	47,31	1,3	10,94		27,38	4,47	91,40

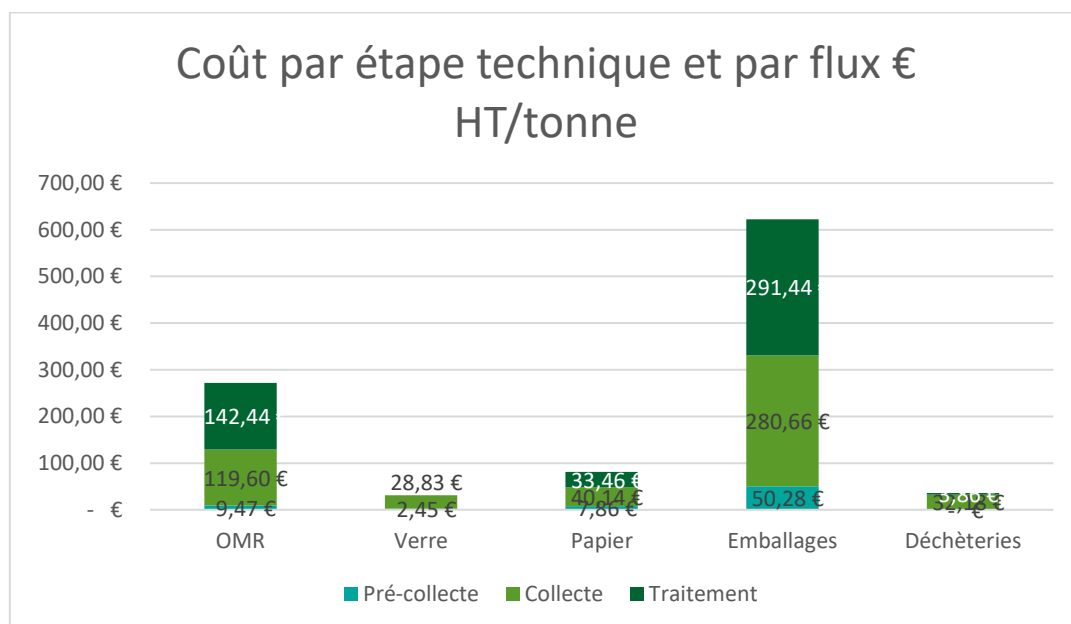
Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national.

Le graphique ci-dessous permet de comparer le coût aidé en €HT/habitant de 2018 à 2022 :



On constate une stagnation du coût aidé à l'habitant pour les flux ordures ménagères et déchèteries cela est dû à la baisse des tonnages qui permettent de maintenir les couts malgré des révisions importantes. Celui du flux des emballages baisse en raison de l'augmentation de la vente des matériaux et des tonnages recyclés.

2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est toujours l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

Liste des annexes

Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets

Annexe n°2 : Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets

Beaupréau-en-Mauges - Déchets : donnez votre avis

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, mardi 18 janvier 2022, 607 mots

Mauges communauté veut réduire encore plus ses déchets, notamment les végétaux et les ordures ménagères. Les habitants ont jusqu'au 15 février pour donner leur avis en ligne.

À l'échelle de la France, Mauges communauté (120 000 habitants) fait partie des (très) bons élèves en matière de réduction des déchets. Notamment en ce qui concerne les ordures ménagères : 94 kg par an et par habitant contre 250 kg de moyenne nationale.

« Comparé à des agglomérations de même taille, nous sommes le territoire le plus performant », assure Mary Gérard, chargée de la prévention des déchets. Mais il reste encore des efforts à faire pour « rationaliser ». Autrement dit, pour réduire encore plus la production de déchets. C'est l'objet du Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), qui va être mis en œuvre jusqu'en 2026 et sur lequel la population est invitée à s'exprimer.

Financièrement, l'enjeu est de taille : en 2021, Mauges communauté faisait face à un déficit de deux millions d'euros sur son budget déchets (12 millions d'euros).

Quels objectifs ?

« Ils sont très ambitieux », insiste Lucie Chevrollier, chef du service déchets. Dans le détail, cela revient à baisser de 20 % les tonnages d'ordures ménagères, soit 70 kg/habitant/an au lieu de 94 kg ; réduire de 50 % les tonnages des résidus végétaux arrivés en déchetteries, soit 46 kg/habitant/an au lieu de 96 kg/habitant/an et diminuer de 12 % le tonnage de tout-venant pour passer à 46 kg/habitant/an au lieu de 56 kg/habitant/an.

Comment y arriver ?

Pour les ordures ménagères, il y a trois leviers principaux. Premièrement, il faut continuer à améliorer le tri sélectif dans les foyers afin de sortir les emballages, verre et autres papiers qu'on retrouve encore dans les poubelles.

Deuxièmement, il faut limiter voire abandonner les « textiles sanitaires jetables » pour passer au lavable, notamment les couches pour enfants. Troisièmement, il faut inciter les habitants à composter leurs épluchures et autres restes alimentaires. Une loi devrait aider à changer les habitudes : à partir de fin 2024, les collectivités auront l'obligation de mettre en œuvre les moyens ad hoc pour réduire les déchets alimentaires chez les particuliers.

Quid des déchetteries ?

C'est un enjeu majeur car l'effort le plus ambitieux concerne la réduction des végétaux apportés dans les 16 déchetteries : ils représentent 10 000 tonnes aujourd'hui et l'objectif est de diminuer de moitié ! « Certaines collectivités ont fait le choix de ne plus accepter les feuilles et le gazon, ce n'est pas celui des élus ici », rassure Lucie Chevrollier.

Pour limiter les flux de végétaux et de tout-venant, autre préoccupation, Mauges communauté va donc taper au portefeuille en mettant en place une redevance incitative à partir du 1^{er} mai 2022. Plus on ira en déchetterie, plus on paiera : pas de surcoût entre 0 et 9 passages par an, ensuite il en coûtera 6 € le passage pour 10 à 15 dépôts par an et 9 € le passage au-delà.

Dans le même temps, Mauges communauté continue à soutenir les associations qui œuvrent au broyage des déchets verts dans les six communes. Par ailleurs, la collectivité doit essayer de trouver des revenus supplémentaires en recyclant les déchets. « Par exemple, pourquoi ne pas utiliser les gravats qu'on reçoit comme remblai routier », indique Lucie Chevrollier. Des contacts vont être pris auprès des entreprises de BTP locales. Un bel exemple d'économie circulaire.

Comment donner son avis ?

C'est simple : en répondant à un questionnaire mis en ligne sur le site de Mauges communauté (www.maugescommunaute.fr). Les habitants des Mauges ont jusqu'au 15 février inclus pour donner leur opinion sur ce plan d'action et, pourquoi pas, faire leurs propres propositions pour réduire les déchets.

Gabriel BOUSSONNIÈRE



Le nombre de déchetteries sur le territoire de Mauges communauté, ici celle de Melay, va passer de 16 à 10 à terme. © Archives CO – Fabienne SUPIOT

Beaupréau-en-Mauges - Des idées pour préserver le climat

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, lundi 28 mars 2022, 526 mots

Deux appels à projet sont lancés par les élus de Mauges Communauté afin de collecter des idées d'initiatives citoyennes favorisant la transition écologique.

Eurêka. Vous avez trouvé « la » bonne idée pour limiter la production de déchets. Ou bien pour mutualiser des équipements, mieux sensibiliser les écoliers à la transition écologique ou, encore, limiter les déplacements polluants ? Il est alors possible de la concrétiser en la partageant avec Mauges Communauté. Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), les élus ont voté mercredi dernier l'attribution de deux enveloppes, conséquentes, pour les volontaires et leurs idées.

Le premier appel à projet s'adresse aux associations, aux écoles et aux chambres consulaires. Jusqu'au 30 juin prochain, chacun peut postuler, via le site de Mauges Communauté, à cet appel doté de 200 000 €. L'action peut s'étaler sur deux ans, voire trois si nécessaire.

Il n'y a pas de petit projet, assurent les élus, qui ont plafonné l'aide à 30 000 € sans fixer de plancher. Il peut s'agir d'animations, d'expérimentations, d'études, d'actions de sensibilisation ou de démonstrations... « On va chercher des idées auprès des citoyens pour faciliter leurs actions et, pourquoi pas, les dupliquer sur le territoire », résume Valérie Da Silva Ferreira, vice-présidente à la Stratégie écologique et à l'animation territoriale. L'élue espère même que ces bras ouverts décident « des citoyens à monter une association pour mener un projet ».

Pour Dimitri Cailleau, chargé de mission énergie-climat de la collectivité, « il est important que la réflexion vienne du terrain, que ce ne soit pas descendant ». Et apporter « des idées que des élus et des techniciens n'auraient pas forcément eues », renchérit Mary Girard, salariée du service déchets. Sa cheffe de service, Lucie Chevrellier, invite toutefois les candidats à sonder les élus ou les techniciens « en amont pour éviter d'être hors sujet ».

Lancez-vous, osez, c'est vraiment l'occasion »



Déjà soutenue par Mauges Communauté, l'association chemilloise Horizon Bocage intervient, par exemple, auprès des particuliers pour broyer leurs déchets verts. © archives CO – Fabien LEDUC

La Chapelle-Saint-Florent - Valoriser les broyats et éviter le brûlage

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, mardi 29 mars 2022, 234 mots

L'association Les copeaux d'abord a tenu son assemblée générale, samedi 26 mars. Il y a surtout été question du broyeur.

Le président Guillaume Hégron a procédé au bilan de l'utilisation du broyeur en 2021. Les 44 adhérents ont utilisé l'engin 120 heures. Ce broyeur thermique, d'assez grosse capacité (broyage de branche de 8 cm de diamètre), financé à 80 % par l'Ademe et Mauges communauté, donne entière satisfaction à ses utilisateurs. Des branches de 4 cm de diamètre

En revanche, sa dimension peut effrayer des jardiniers qui ont de plus petites propriétés et des besoins pour des pousses annuelles, l'association a donc décidé de s'équiper d'un broyeur électrique facilement transportable et pouvant broyer des branches de quatre cm au maximum. L'objectif étant de valoriser les broyats dans le jardin afin d'éviter l'utilisation de la déchèterie et de supprimer le brûlage, complètement interdit.

Tarifs proposés : l'adhésion à l'association est inchangée à 12 € par an, le gros broyeur sera facturé 10 € de l'heure et le broyeur électrique sera mis à la disposition des adhérents gratuitement.

Par ailleurs, un taille-haie thermique sera mis à disposition des adhérents gratuitement. Un scarificateur, destiné aux pelouses, sera proposé aux adhérents pour 10 € de l'heure.

Le bureau a par ailleurs été reconduit : Guillaume Hégron est président, Pierre-Yves Blain, trésorier et Jean-Paul Retailleau, secrétaire.



Les participants à l'assemblée générale autour du broyeur, transportable facilement, avec la remorque qui lui est dédiée.

Valanjou - Programme de sensibilisation : les CE1 au jardin

Quotidien Le Courier de l'Ouest, www.courierdelouest.fr, jeudi 7 avril 2022, 159 mots

Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Loire Anjou allie ses compétences à celles du service déchets de Mauges communauté pour un programme de sensibilisation des scolaires sur la réduction des déchets via le jardinage au naturel.

Ainsi, la classe des CE1 de l'école François-Bernier de Valanjou bénéficie de séances pour aménager le jardin de l'école, tout en abordant des thématiques liées à la préservation de l'environnement.

Au programme : initiation au recyclage, réduction des déchets ménagers, compostage et entretien d'un jardin au naturel, plantation et récolte, étude de la saisonnalité des fruits et légumes, de leur conservation...

Pour se faire, les élèves se mettent en scène dans de petites pièces de théâtre jouées en classe pour aborder des problématiques environnementales et élaborer des solutions en collectif.

Le jardin d'école est préparé pour l'hiver puis aménagé et investi au printemps pour de futures récoltes.



Les enfants prêts à dégainer les outils du jardin.

Valanjou - Quelle valorisation des végétaux ?

Quotidien Le Courier de l'Ouest, www.courierdelouest.fr, vendredi 13 mai 2022, 319 mots

La future fermeture de la déchetterie pose problème aux habitants, qui devront faire plus de 20 km pour déposer leurs déchets. Une rencontre entre habitants a eu lieu samedi.

Un collectif d'habitants de Valanjou a invité samedi matin 7 mai la population à une rencontre pour évoquer la future fermeture de la déchetterie par la mairie, pour des raisons économiques. La municipalité envisageait de la fermer le 1^{er} janvier 2021, mais reportée à cause de la pandémie.

Les habitants s'interrogent donc : que fait-on avec les végétaux et les tailles de nos haies ?

Une trentaine de Valanjevins sont venus à cette rencontre et ont pu s'exprimer sur leur désarroi au sujet de la fermeture des petites déchetteries, qui obligera les habitants à effectuer plus de 20 km par trajet pour apporter leurs déchets, à Melay.

Adopter une nouvelle attitude

La perte de ce service de proximité va rendre plus difficile l'accès pour les personnes âgées.

Cette rencontre a permis aussi de mettre en avant les besoins des habitants : comment valoriser les tailles et les coupes de pelouse, comment s'organiser collectivement pour que chacun ait accès au broyeur, comment s'entraider, où stocker ? Les participants ont exprimé le besoin d'être conseillés sur de nouvelles pratiques, l'utilisation du broyat, la tonte de pelouses, le compostage...

Il paraît important pour tous que les végétaux ne soient plus considérés comme des déchets mais bien comme de la valeur ajoutée. L'apport de cette matière organique sera bénéfique pour l'entretien et la fertilisation des jardins et pour les agriculteurs également présents.

Le collectif incite donc les habitants à adopter une nouvelle attitude, et à éduquer les gens à recycler chez soi (faire un compost, etc.).

La commune déléguée de Valanjou s'est d'ores et déjà engagée à mettre à disposition l'actuel lieu de déchetterie pour un futur lieu de dépôt de végétaux.



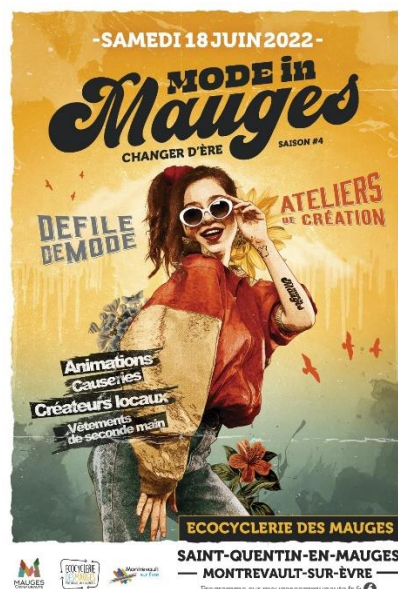
Les Valanjevins ont répondu présent à cet appel pour la sauvegarde de la terre. © Collectif d'habitants de Valanjou

Cholet - Beaupréau- en-Mauges Festival. Samedi 18 juin, de 10 h à 22 h, une journée d'échanges et d'animation...

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, mercredi 15 juin 2022, 213 mots

Beaupréau- en-Mauges

Festival. Samedi 18 juin, de 10 h à 22 h, une journée d'échanges et d'animations autour de la mode durable et de la transition écologique est proposée à l'Écocyclerie des mauges, rue des Métiers, à Saint-Quentin-en-Mauges, à Montrevault-sur-Èvre. Sur un air de fête et de convivialité, des ateliers ludiques, des stands créateurs locaux, des causeries, un défilé de mode, de la musique, du spectacle auront lieu, pour ce Mode in Mauges. Gratuit. Contact : 02 41 71 77 10, contact@maugescommunaute.fr, <http://www.maugescommunaute.fr>



Beaupréau-en-Mauges - Un nouveau site de compostage partagé sera inauguré vendredi 1er juillet

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, samedi 18 juin 2022, 246 mots

À l'initiative d'habitants, un nouveau site de compostage partagé sera fonctionnel à partir du 1^{er} juillet, dans les jardins du parc de Beaupréau. Soutenu par la collectivité de Beaupréau-en-Mauges et Mauges Communauté, ce projet citoyen est ouvert à tous.

Mais pour commencer, pourquoi composter ? « Tout d'abord, pour réduire les déchets. Ensuite, c'est l'occasion de rencontrer d'autres habitants qui compostent et qui sont soucieux de faire un geste pour la planète. Enfin, c'est le moyen d'obtenir un amendement gratuit pour nourrir les fleurs de vos jardinières. C'est l'occasion d'agir concrètement pour réduire votre impact sur l'environnement et de réduire votre facture de déchets. Si la démarche vous plaît, que vous êtes curieux ou bien perplexe, venez avec vos questions et vos biodéchets à l'inauguration du site de compostage, qui se tiendra vendredi 1^{er} juillet entre 18 h 30 et 19 h 30 dans les jardins du parc de Beaupréau (entrée derrière la mairie annexe) » rappellent les initiateurs. Ils ajoutent : « Les personnes qui ne sont pas disponibles à cette date mais qui sont intéressées par une solution de compostage proche de chez elles doivent savoir que les projets de compostage partagé sont subventionnés à 30 % par Mauges Communauté et à 50 % par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ».

Renseignements : Jérôme Jamin de Label Verte, Tél. 06 67 57 11 86 ou jeromejamin@labelverte.fr



Un site de compostage partagé sera inauguré vendredi 1er juillet dans les jardins du parc.

Saint-André-de-la-Marche - Réfléchir à l'écologie à travers le théâtre

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, jeudi 27 octobre 2022, 319 mots

Mardi 25 octobre, à la salle des loisirs de Saint-André-de-la-Marche, la pièce de théâtre « Histoire de fouilles » de David Whal était présentée par Scènes de pays aux accueils de loisirs de Saint-André-de-la-Marche (Centre Social Indigo) et Saint-Germain-sur-Moine (ABC). Durant la journée, les enfants pouvaient participer à huit ateliers divers sur le thème du recyclage organisés en partenariat par le service des déchets de Mauges Communauté et les centres de loisirs.

D'où vient le plastique ? À quoi sert-il ? Et qu'en faire quand on n'en a plus besoin ? Le plastique, est-ce vraiment fantastique ? C'est sans compter sur l'exposé du professeur Pascal, un peu fou, et son assistante, Lætitia, venus remettre de l'ordre dans les croyances collectives. « Dans "Histoires de fouilles", un conteur explorateur sort de terre comme par magie pour nous conter l'histoire de William Buckland, le premier paléontologue à avoir découvert un fossile de dinosaure en 1824, et nous emmener à la découverte de ce matériau dans lequel sont faits la plupart des jouets. » Car le plastique, c'est du pétrole, et le pétrole, c'est une bonne vieille matière fossile... La scène se transforme en terrain de fouilles grâce à un bac à sable plein de surprises. Sur un ton joyeux, parfois loufoque, l'auteur aborde les solutions possibles pour enrayer le gaspillage, limiter la pollution et devenir des magiciens du recyclage, aidé en cela d'une drôle de machine au look steam punk.

Avec ce spectacle destiné au jeune public, David Wahl alerte sur la responsabilité de chacun avec acuité et intelligence, sans jamais oublier de faire sourire. La pièce de théâtre était jumelée avec huit ateliers pour les enfants : Clean walk, Débat mouvant, Course aux déchets, Pâte à modeler, Atelier sac, Bee wrap, Béret déchets et Durée de vie des déchets.

Saint-Pierre-Montlimart - Bien broyer ses déchets avec la déchetterie

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, jeudi 10 novembre 2022, 250 mots

En collaboration avec le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE), le service Déchets de Mauges Communautés a organisé une démonstration de broyage de végétaux vendredi 4 novembre.

La journée de démonstration de broyage de végétaux, vendredi 4 novembre, avait un double objectif : mettre en avant l'intérêt de recycler ses déchets verts pour nourrir et décorer son jardin en réutilisant ses différentes tailles annuelles, et faire faire des économies à la collectivité comme aux particuliers en diminuant au maximum la collecte et le traitement de ces déchets.

Faire baisser de moitié le volume de déchets végétaux

Près de 11 000 tonnes de végétaux ont été déposées dans les déchetteries des Mauges en 2019. L'objectif est de faire diminuer ce chiffre de moitié d'ici à 2026. Pour cela, Mauges Communautés a investi en 2020 dans plusieurs broyeurs à végétaux répartis sur tout le territoire et mis à la disposition des habitants. Le fonctionnement est simple : se mettre en contact avec la personne référente dans son secteur, l'appareil sera fourni avec une remorque de transport et une explication de fonctionnement sera donnée avant la première utilisation. Une location de 6 à 10 euros de l'heure de fonctionnement sera facturée pour pourvoir à l'entretien du matériel. Le CPIE peut ensuite donner des conseils pour utiliser ce broyat et optimiser au mieux son jardin.

Contacts : Service déchets Mauges Communauté : 02 41 71 77 55 ; service-dechets@maugescommunaute.fr. Réservation par Google Agenda



Astrid Dhooge du CPIE (au centre) et les différents représentants du programme de recyclage des déchets.

Beaupréau-en-Mauges - Les biodéchets triés à la source

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, vendredi 16 décembre 2022, 514 mots

Les élus de Mauges Communauté, réunis mercredi 14 décembre, incitent les habitants et les professionnels du territoire à valoriser les restes alimentaires. De différentes manières.

Mauges Communauté a fait de la réduction des biodéchets sa priorité. Le vice-président, Gilles Piton, mène le plan de prévention des déchets. Et le mouvement s'accélère puisque la loi anti-gaspillage imposera la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Que ce soit pour les collectivités, les entreprises ou les particuliers. Le dispositif reconduit mercredi 14 décembre s'appuie sur la fourniture de matériels, comme des composteurs individuels et des lombricomposteurs.

Pour les composteurs individuels, leur mise à disposition se monnaie toujours 15 €. Toutefois, il ne sera plus possible d'en obtenir un 2^e puisque les élus estiment « que ce matériel n'est pas adapté à la gestion des végétaux et qu'un composteur par foyer est suffisant pour la gestion des restes de repas ». Gilles Piton a calculé que « 10 000 composteurs » sont déjà disséminés sur le territoire puisque la mesure incitative existe depuis 2007.

Les professionnels de la restauration aussi concernés

Autre solution offerte aux habitants des Mauges depuis peu : le lombricomposteur. Une dizaine a déjà trouvé preneur, a précisé Gilles Piton. Dans ce cas de figure, contrairement au composteur installé au fond de son jardin, les organismes décomposeurs du lombricomposteur (installé en intérieur) ne viennent pas naturellement. Des vers à fumier, fournis avec, sont à ajouter au départ. La mise à disposition d'un lombricomposteur coûte 10 €.

Pour les lieux de compostages partagés, dans les quartiers, Mauges Communauté accompagne les habitants pour leur mise en place et fourni le matériel nécessaire (composteurs, grille anti-rongeur et outil de brassage). Le remplacement éventuel des pièces et le suivi « jusqu'à l'autonomie du site » sont aussi prévus par le plan de prévention des déchets. Une vingtaine de lieux partagés existe déjà dans les Mauges.

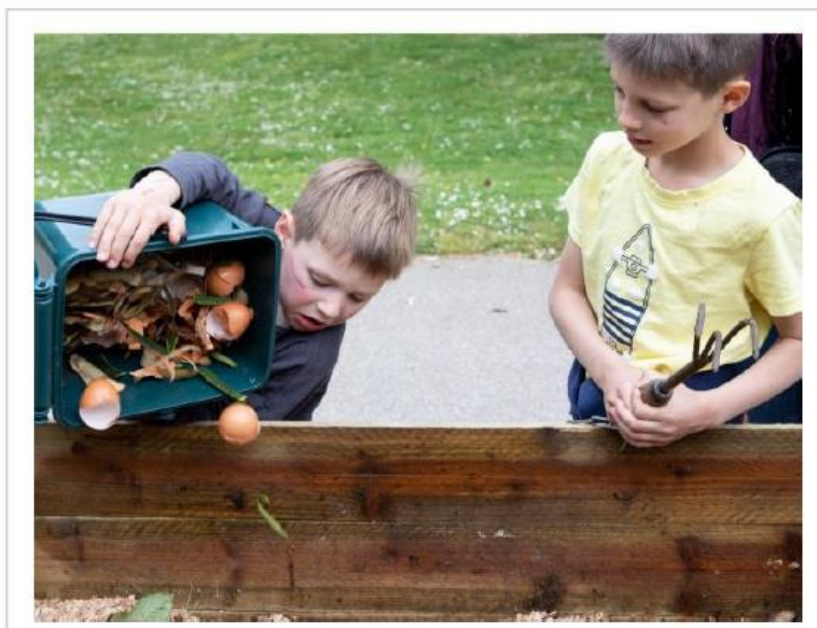
Enfin, certaines entreprises sont aussi invitées à rejoindre cette ronde vertueuse. Seuls « les professionnels des métiers de bouche, restauration commerciale et collective » sont éligibles à l'aide communautaire.

Celle-ci offre à l'entreprise demandeuse une étude de faisabilité, « 25 % du montant HT du matériel mis à disposition et 25 % du montant TTC de l'accompagnement par un professionnel pour former ses équipes au compostage pendant la première année du projet, sur présentation d'une facture et plafonné à 750 € ». Une trentaine d'entrepreneurs maugeois ont déjà engagé cette démarche, a encouragé Gilles Piton.

En contrepartie, le professionnel devra s'engager à « avoir des espaces verts adaptés et une source de broyat sur place (ou s'en procurer) ». Du personnel devra être dédié pour l'usage de ce composteur, sachant que la collectivité estime qu'il nécessitera « 30 minutes par jour en moyenne, plus des temps ponctuels de brassage et de récupération du compost ».

L'accompagnement technique par un professionnel du compostage devra être aussi mis en œuvre par l'entreprise qui aura, bien entendu, la charge de « réemployer le compost produit sur site ». Des salariés pourraient être alors heureux d'engraisser leur jardin avec ce compost providentiel.

Fabien LEDUC



Des lieux de compostage partagés sont aussi accompagnés dans les quartiers. © Illustrations CO – Régine LEMARCHAND

Annexe n°2 : jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Trèfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevinière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquetterie	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	-	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges – La Boïverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	Somme de Végétaux	Somme de Gravats	Somme de Tout-venant	Somme de DEA	Somme de Bois traité	Somme de Carton	Somme de D3E	Somme de Emballages verre	Somme de Evacuation tirelire Ferraille	Somme de Plastiques durs	Somme de Coquilles	Somme de Polystyrène	Somme de Amiante	Somme de Piles	Somme de Réemploi
Beaupréau	636,74	547,66	633,5	275,1	120,36	97,1	98,9945	119,54	35,7	13,89	2,4	4,76	34,58	1,636	37
Bégrolles-en-Mauges	193,32	144,76	181,06	70,5	24,22	22,43	22,8875	0	11,92	1,735	0	0	0	0,596	
Bourgneuf-en-Mauges	169,3	109,4	117	57,46	27,9	18	19,4995	0	9,49	7,57	0	1,05	0	0,212	
Ecocyclerie-des-Mauges	0	21,48	76,14	0	0	0	37,84	0	0	0	0	0	0		
Gesté	353,96	278,36	292,32	135,26	80,32	46,2	42,7375	0	24,49	6,95	0	0	0	0	
Jallais	201,66	106,7	175,14	63,66	30,44	21,57	21,84	0	13,805	8,565	0	0	0	0,293	
La Jumellière	115,9	76,52	92,48	51,92	22,08	15,3	17,7495	0	8,97	2,94	0	0	0	0	
La Poitevinière	161,22	149,28	165,58	52,44	43,64	22,27	21,757	0	10,95	5,355	0	0	0	0	
Le Longeron	267,24	144,46	160,32	64,56	43,82	37,36	23,3885	0	13,585	5,92	0	0	17,4	0	
Melay	1267,86	998,88	829,18	349,4	174,86	119,86	118,597	125	62,045	12,825	1,9	5,81	14,58	1,855	26
Montjean-sur-Loire	571,46	463,9	533,38	196,44	114,5	68,03	100,352	111,38	38,765	19,43	1,02	3,68	13,02	1,108	40
Roussay	100,26	94	59,74	0	36,62	11,48	0,834	0	0	0	0	0	0	0	
Saint-Florent-le-Vieil	298,04	254,54	363,46	119,04	46,84	53,07	43,442	0	18,76	13,12	0	2,25	0	0,501	11
Saint-Laurent-des-Autels	1374,46	1466,1	764,8	383,36	392,36	144,56	149,3755	215,14	50,38	12,865	2,28	8,74	18,4	2,979	56
Saint-Pierre-Montlimart	755,58	532,66	428,72	219,32	136,8	76,18	78,2035	105,6	27,2	11,775	1,2	4,03	18,98	2,496	46
St-Germain-sur-Moine	448,02	439,98	469,74	141,88	87,44	73,08	43,2525	0	5,48	2,435	0	0	0	0,654	11
St-Macaire-en-Mauges	977,26	822,2	726,58	289,28	124,16	119,75	87,06	125,24	42,665	9,28	1,34	4,26	16,42	1,853	33
Torfou	128,81	79,28	48,06	0	28	18,58	2,7625	0	0	0	0	0	0	0	
Valanjou	145,8	75,08	106,54	41,16	30,12	15,88	14,9445	0	8,11	2,755	0	0	0	0	
TOTAL	8166,89	6805,24	6223,74	2510,78	1564,48	980,7	945,5175	801,9	382,315	137,41	10,14	34,58	133,38	11,099	260

www.maugescommunaute.fr



Service Déchets

1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr